



Groupama



# ETATS FINANCIERS COMBINÉS

.....

**GROUPAMA**  
**30 JUIN 2015**  
**NORMES IFRS**

## SOMMAIRE

<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>4</b>
BILAN COMBINÉ.....	5
COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ .....	7
ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES PROPRES .....	9
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	11
<b>ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS</b>	<b>13</b>
1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE .....	14
2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON.....	16
2.1. NOTE LIMINAIRE .....	16
2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES .....	16
2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION .....	18
3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS .....	21
3.1. ACTIFS INCORPORELS .....	21
3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE .....	22
3.3. DERIVES .....	27
3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES .....	28
3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES .....	28
3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	28
3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS.....	29
3.8 TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE .....	29
3.9 CAPITAUX PROPRES .....	29
3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES .....	30
3.11 DETTES DE FINANCEMENT .....	31
3.12 OPERATIONS TECHNIQUES .....	31
3.13 IMPOTS .....	36
3.14 INFORMATION SECTORIELLE.....	37
3.15 FRAIS PAR DESTINATION.....	37

<b>4. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>38</b>
NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE .....	38
NOTE 2 – ECARTS D’ACQUISITION .....	42
NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	44
NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC) .....	45
NOTE 5 – IMMOBILIER D’EXPLOITATION .....	49
NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC.....	53
NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC.....	68
NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES.....	69
NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE .....	70
NOTE 10 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES.....	71
NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D’ASSURANCE ET FINANCIERS.....	72
NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE.....	73
NOTE 13 – IMPOTS DIFFERES.....	74
NOTE 14 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D’ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE .....	75
NOTE 15 – AUTRES CREANCES .....	76
NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE .....	77
NOTE 17 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS NE CONFERANT PAS LE CONTROLE .....	78
NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES .....	80
NOTE 19 – DETTES DE FINANCEMENT .....	81
NOTE 20 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D’ASSURANCE .....	83
NOTE 21 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS .....	86
NOTE 22 – AUTRES DETTES.....	87
NOTE 23 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES .....	88
NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION.....	90
NOTE 25 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS .....	94
NOTE 26 – CHARGES ET PRODUITS DES CSSIONS EN REASSURANCE .....	95
NOTE 27 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS .....	96
NOTE 28 – CHARGES DE FINANCEMENT .....	97
NOTE 29 – VENTILATION DE LA CHARGE D’IMPOT .....	98
<b>AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>100</b>
NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS.....	100
NOTE 31 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE .....	103

# ÉTATS FINANCIERS

**GROUPAMA**  
**BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)**

ACTIF		30.06.2015	31.12.2014
Ecarts d'acquisition	Note 2	2 190	2 192
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	329	343
<b>Actifs incorporels</b>		<b>2 519</b>	<b>2 534</b>
Immobilier de placement hors UC	Note 4	1 285	1 307
Immobilier de placement en UC	Note 7	106	106
Immobilier d'exploitation	Note 5	1 052	1 060
Placements financiers hors UC	Note 6	74 097	74 842
Placements financiers en UC	Note 7	6 700	5 983
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 8	201	122
<b>Placements des activités d'assurance</b>		<b>83 441</b>	<b>83 421</b>
<b>Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités</b>	Note 9	<b>4 104</b>	<b>3 639</b>
<b>Participations dans les entreprises associées et les coentreprises</b>	Note 10	<b>981</b>	<b>1 038</b>
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers</b>	Note 11	<b>8 158</b>	<b>8 216</b>
Autres immobilisations corporelles		224	231
Frais d'acquisition reportés		309	288
Participation aux bénéfices différée active			
Impôts différés actifs	Note 13	366	268
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 14	4 339	2 487
Créances nées des opérations de cession en réassurance		208	212
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt		209	265
Autres créances	Note 15	2 367	2 376
<b>Autres actifs</b>		<b>8 021</b>	<b>6 126</b>
<b>Actifs destinés à la vente et abandon d'activités</b>			
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	Note 16	<b>1 485</b>	<b>1 465</b>
<b>TOTAL</b>		<b>108 708</b>	<b>106 439</b>

Les notes en pages 14 à 106 font partie intégrante des états financiers combinés.

**GROUPAMA**  
**BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)**

PASSIF		30.06.2015	31.12.2014
Capital		32	32
Réserve de réévaluation	Note 17	1 367	1 630
Autres réserves		6 758	6 549
Ecart de conversion		(402)	(406)
Résultat combiné		266	257
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>		<b>8 021</b>	<b>8 062</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle		15	17
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>8 036</b>	<b>8 079</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Note 18	<b>652</b>	<b>631</b>
<b>Dettes de financement</b>	Note 19	<b>839</b>	<b>840</b>
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</b>	Note 20	<b>58 791</b>	<b>55 394</b>
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers</b>	Note 21	<b>16 647</b>	<b>17 392</b>
<b>Participation aux bénéfices différée passive</b>	Note 12	<b>4 250</b>	<b>4 892</b>
<b>Ressources des activités du secteur bancaire</b>	Note 9	<b>3 721</b>	<b>3 304</b>
Impôts différés passifs	Note 13	471	456
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		186	173
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 16	264	99
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		893	850
Dettes nées des opérations de cession en réassurance		7 374	7 386
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt		161	242
Instruments dérivés passifs	Note 8	829	812
Autres dettes	Note 22	5 595	5 888
<b>Autres passifs</b>		<b>15 772</b>	<b>15 907</b>
<b>Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>108 708</b>	<b>106 439</b>

Les notes en pages 14 à 106 font partie intégrante des états financiers combinés.

**GROUPAMA**  
**COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ (en millions d'euros)**

COMPTE DE RÉSULTAT		30.06.2015	30.06.2014
Primes émises	Note 23	9 135	9 047
Variation des primes non acquises		(2 281)	(2 262)
<b>Primes acquises</b>		<b>6 854</b>	<b>6 785</b>
<b>Produit net bancaire, net du coût du risque</b>		<b>106</b>	<b>95</b>
Produits des placements		1 334	1 313
Charges des placements		(426)	(357)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement		489	343
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		435	188
Variation des dépréciations sur placements		(1)	(5)
<b>Produits des placements nets de charges</b>	Note 24	<b>1 832</b>	<b>1 482</b>
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>		<b>8 792</b>	<b>8 362</b>
Charges des prestations des contrats	Note 25	(6 601)	(6 259)
Produits sur cession en réassurance	Note 26	314	287
Charges sur cession en réassurance	Note 26	(489)	(468)
<b>Charges et produits des cessions nets en réassurance</b>		<b>(6 776)</b>	<b>(6 441)</b>
Charges d'exploitation bancaire		(89)	(94)
Frais d'acquisition des contrats		(920)	(902)
Frais d'administration		(257)	(251)
Autres produits et charges opérationnels courants		(433)	(407)
<b>Total autres produits et charges courants</b>		<b>(8 475)</b>	<b>(8 095)</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>317</b>	<b>267</b>
Autres produits et charges opérationnels	Note 27	(25)	(27)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>292</b>	<b>241</b>
Charges de financement	Note 28	(31)	(48)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 10	(45)	(12)
Impôts sur les résultats	Note 29	50	(39)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>266</b>	<b>141</b>
Résultat net des activités abandonnées			
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE</b>		<b>266</b>	<b>141</b>
dont Intérêts ne conférant pas le contrôle		1	1
<b>DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>266</b>	<b>140</b>

Les notes en pages 14 à 106 font partie intégrante des états financiers combinés.

**GROUPAMA**  
**ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**  
 (en millions d'euros)

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	Part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total	Part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>266</b>	<b>1</b>	<b>266</b>	<b>140</b>	<b>1</b>	<b>141</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>						
<b>Éléments recyclables en résultat</b>						
Variation des écarts de conversion	4		4	(2)		(2)
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	(1 326)	(4)	(1 330)	3 199	7	3 206
Réévaluation des instruments dérivés de couverture						
Variation de la comptabilité reflet	1 058	3	1 061	(2 554)	(6)	(2 560)
Variation des impôts différés	5		5	(140)		(140)
Autres variations	13	(1)	12	2	(1)	1
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>						
Réestimation de la dette actuarielle nette sur engagements de retraite à prestations définies	(14)		(14)	(20)		(20)
Variation des impôts différés	5		5	5		5
Autres variations						
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(255)</b>	<b>(2)</b>	<b>(257)</b>	<b>490</b>		<b>490</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>11</b>	<b>(1)</b>	<b>10</b>	<b>630</b>	<b>1</b>	<b>631</b>

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve des plus et moins-values latentes brutes des actifs disponibles à la vente, minorée de la participation aux bénéfices différée et de l'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.

Les notes en pages 14 à 106 font partie intégrante des états financiers combinés.

**GROUPAMA**  
**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)**

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31.12.2013</b>	<b>32</b>	<b>283</b>	<b>999</b>	<b>4 825</b>	<b>928</b>	<b>(413)</b>	<b>6 654</b>	<b>15</b>	<b>6 669</b>
Affectation du résultat 2013		(283)		283					
Dividendes <sup>(1)</sup>				(55)			(55)	(2)	(57)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises								1	1
Autres			529				529		529
<b>Incidence des opérations avec les sociétaires</b>		<b>(283)</b>	<b>529</b>	<b>228</b>			<b>474</b>	<b>(1)</b>	<b>473</b>
Écarts de conversion						7	7		7
Actifs disponibles à la vente					5 688		5 688	16	5 704
Comptabilité reflet					(4 689)		(4 689)	(13)	(4 702)
Impôts différés				13	(297)		(284)	(1)	(285)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(37)			(37)		(37)
Autres				(8)			(8)		(8)
Résultat de l'exercice		257					257	1	258
<b>Total des produits et charges reconnus sur la période</b>		<b>257</b>		<b>(32)</b>	<b>702</b>	<b>7</b>	<b>934</b>	<b>3</b>	<b>937</b>
<b>Total des mouvements sur la période</b>		<b>(26)</b>	<b>529</b>	<b>196</b>	<b>702</b>	<b>7</b>	<b>1 408</b>	<b>2</b>	<b>1 410</b>
<b>Capitaux propres au 31.12.2014</b>	<b>32</b>	<b>257</b>	<b>1 528</b>	<b>5 021</b>	<b>1 630</b>	<b>(406)</b>	<b>8 062</b>	<b>17</b>	<b>8 079</b>
Affectation du résultat 2014		(257)		257					
Dividendes <sup>(1)</sup>				(31)			(31)	(1)	(32)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises				(8)			(8)		(8)
Autres			(13)				(13)		(13)
<b>Incidence des opérations avec les sociétaires</b>		<b>(257)</b>	<b>(13)</b>	<b>218</b>			<b>(52)</b>	<b>(1)</b>	<b>(53)</b>
Écarts de conversion						4	4		4
Actifs disponibles à la vente					(1 326)		(1 326)	(4)	(1 330)
Comptabilité reflet					1 058		1 058	3	1 061
Impôts différés				5	5		10		10
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(14)			(14)		(14)
Autres				13			13	(1)	12
Résultat de l'exercice		266					266	1	267
<b>Total des produits et charges reconnus sur la période</b>		<b>266</b>		<b>4</b>	<b>(263)</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>(1)</b>	<b>10</b>
<b>Total des mouvements sur la période</b>		<b>9</b>	<b>(13)</b>	<b>222</b>	<b>(263)</b>	<b>4</b>	<b>(41)</b>	<b>(2)</b>	<b>(43)</b>
<b>Capitaux propres au 30.06.2015</b>	<b>32</b>	<b>266</b>	<b>1 515</b>	<b>5 243</b>	<b>1 367</b>	<b>(402)</b>	<b>8 021</b>	<b>15</b>	<b>8 036</b>

<sup>1)</sup> S'agissant des dividendes portant sur la variation des capitaux propres – part du groupe, ils correspondent à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31.12.2013</b>	<b>32</b>	<b>283</b>	<b>999</b>	<b>4 825</b>	<b>928</b>	<b>(413)</b>	<b>6 654</b>	<b>15</b>	<b>6 669</b>
Affectation du résultat 2013		(283)		283					
Dividendes <sup>(1)</sup>				(23)			(23)	(2)	(25)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises									
Autres			549				549		549
<b>Incidence des opérations avec les sociétaires</b>		<b>(283)</b>	<b>549</b>	<b>260</b>			<b>526</b>	<b>(2)</b>	<b>524</b>
Écarts de conversion						(2)	(2)		(2)
Actifs disponibles à la vente					3 199		3 199	7	3 206
Comptabilité reflet					(2 554)		(2 554)	(6)	(2 560)
Impôts différés				5	(140)		(135)		(135)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(20)			(20)		(20)
Autres				2			2	(1)	1
Résultat de l'exercice		140					140	1	141
<b>Total des produits et charges reconnus sur la période</b>		<b>140</b>		<b>(13)</b>	<b>505</b>	<b>(2)</b>	<b>630</b>	<b>1</b>	<b>631</b>
<b>Total des mouvements sur la période</b>		<b>(143)</b>	<b>549</b>	<b>247</b>	<b>505</b>	<b>(2)</b>	<b>1 156</b>	<b>(1)</b>	<b>1 155</b>
<b>Capitaux propres au 30.06.2014</b>	<b>32</b>	<b>140</b>	<b>1 548</b>	<b>5 072</b>	<b>1 433</b>	<b>(415)</b>	<b>7 810</b>	<b>14</b>	<b>7 824</b>

<sup>(1)</sup> S'agissant des dividendes portant sur la variation des capitaux propres – part du groupe, ils correspondent à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

Les notes en pages 14 à 106 font partie intégrante des états financiers combinés.



**GROUPAMA**  
**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30.06.2015	30.06.2014
Résultat opérationnel avant impôt	292	241
Plus ou moins-values de cession des placements	245	(284)
Dotations nettes aux amortissements	111	128
Variation des frais d'acquisition reportés	(23)	(14)
Variation des dépréciations	(721)	(59)
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	3 152	2 670
Dotations nettes aux autres provisions	10	(13)
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	(435)	(188)
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	6	16
<b>Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement</b>	<b>2 345</b>	<b>2 256</b>
Variation des créances et dettes d'exploitation	(1 846)	(1 097)
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(48)	(321)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	(203)	2 319
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(31)	(136)
Impôts nets décaissés	(83)	(75)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>426</b>	<b>3 187</b>
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées	21	(6)
<b>Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre</b>	<b>21</b>	<b>(6)</b>
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(459)	(3 553)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	(11)	(12)
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	37	
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement</b>	<b>(433)</b>	<b>(3 565)</b>
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(79)	(71)
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(79)</b>	<b>(71)</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>(491)</b>	<b>(3 642)</b>
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital		1 100
Remboursement d'instruments de capital	(13)	(551)
Opération sur actions propres		
Dividendes payés <sup>(1)</sup>	(32)	(25)
<b>Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires</b>	<b>(45)</b>	<b>524</b>
Trésorerie affectée aux dettes de financement	(1)	(448)
Intérêts payés sur dettes de financement	(31)	(48)
<b>Flux de trésorerie liés au financement du groupe</b>	<b>(32)</b>	<b>(496)</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>(77)</b>	<b>28</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier</b>	<b>1 567</b>	<b>1 239</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	426	3 187
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(491)	(3 642)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(77)	28
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs cédés ou abandonnés		
Effet des variations de change sur la trésorerie	(3)	5
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin</b>	<b>1 422</b>	<b>817</b>

(1) Ils correspondent à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

Il convient de souligner que la diminution du poste « variation des valeurs données ou reçues en pension » trouve sa contrepartie dans le poste « Acquisitions nettes de placements financiers ».

<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>30.06.2015</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 465
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	201
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(99)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier 2015</b>	<b>1 567</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 485
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	201
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(264)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin 2015</b>	<b>1 422</b>

Les notes en pages 14 à 106 font partie intégrante des états financiers combinés.

# ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

## 1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

### ***Economie collaborative et innovation***

Le 21 janvier 2015, Groupama Banque a mis en place un partenariat avec la plateforme de crowdfunding Unilend pour financer les TPE et PME françaises. Groupama Banque va contribuer au financement des projets d'entreprises par l'intermédiaire d'Unilend à hauteur de 100 millions d'euros, sur les 4 prochaines années.

Le 29 janvier 2015, Amaguiz et Coyote ont signé un partenariat permettant aux assurés Amaguiz, équipés d'un Coyote S, d'exploiter la vidéo en cas d'accident auto. Très attachés au respect de la vie privée, Coyote et Amaguiz ont basé leur partenariat sur un principe simple : la communication de la vidéo issue du Coyote S se fera si l'assuré le souhaite et s'il l'estime nécessaire. Le partenariat vise à faciliter la vie des assurés qui pourront gérer leurs sinistres avec davantage de sérénité.

Gan Assurances a signé en février 2015 un partenariat exclusif avec Lendopolis, la plateforme de financement participatif dédiée aux entreprises TPE et PME. Gan Assurances, aux côtés de Lendopolis, soutiendra des projets de développement d'entreprise de son choix et proposera un diagnostic « assurance » prenant en compte un certain nombre d'indicateurs (souscription ou non d'une responsabilité civile, etc...) et permettra ainsi aux investisseurs de faire un choix plus éclairé sur le niveau de risque de leur investissement.

Le 29 février 2015, Groupama s'est associé à Airinov, leader du drone en agriculture, pour accompagner le développement des drones, dans la protection du risque et le déploiement de nouveaux services aux agriculteurs. Groupama propose désormais à tous les exploitants agricoles d'assurer leurs drones aériens en couvrant tous les dommages qu'ils pourraient causer ou subir. Au-delà d'assurer les drones aériens à usages agricoles, Groupama sera lui-même utilisateur d'informations fournies par des drones dans l'exercice de son métier d'assureur auprès des agriculteurs. L'expertise sera ainsi fiabilisée au profit de la satisfaction des exploitants agricoles assurés chez Groupama.

### ***Evolution de la détention de titres stratégiques par Groupama***

Groupama a poursuivi le rééquilibrage de son portefeuille d'actifs dans des conditions de prix favorables.

Le 12 février 2015, Groupama a ainsi cédé auprès d'investisseurs institutionnels la totalité de sa participation dans le capital de Mediobanca, représentant environ 4,9% du capital de la société, pour un prix de vente de 333 millions d'euros.

Le 3 mars 2015, le groupe a également cédé la majeure partie de sa participation dans le capital de Veolia Environnement, représentant environ 5,05% du capital de la société, pour un prix de vente de 485 millions d'euros.

### ***Notation financière***

Le 29 mai 2015, l'agence de notation Fitch a relevé la note de Groupama SA et de ses filiales, de « BBB » à « BBB + », associée d'une perspective « stable ». L'agence estime, notamment en vertu de la présence d'un réseau structuré en France et de risques diversifiés, que les conditions d'une rentabilité durable sont réunies et renforcent la solvabilité du groupe.

### ***Gouvernance***

Le 18 juin 2015, Le Conseil d'administration de Groupama SA a renouvelé les mandats de Jean-Yves Dagès en tant que Président de Groupama SA et de Thierry Martel en tant que Directeur général de Groupama SA.

## **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

### **Grèce**

Au cours du 2ème trimestre 2015, la Grèce, faute de liquidités suffisantes, s'est trouvée dans une situation difficile pour faire face aux échéances de remboursement de sa dette. Afin d'éviter une sortie du pays de la zone euro et d'honorer ses échéances de dettes (avec quelques jours de retard), la Grèce a renégocié un 3ème plan d'aide avec ses créanciers, plan dont l'octroi est soumis à la mise en place de réformes pour redresser les finances et l'économie du pays. Le 13 juillet dernier, une possibilité d'un nouveau plan d'aide a été approuvée avec les autres Etats de la zone euro concernant une aide financière de 80 milliards d'euros sur trois ans, assortie de la mise en place d'un programme de réformes dont une 1ère tranche a été ratifiée par le parlement grec le 16 juillet et une seconde a été votée le 22 juillet 2015.

Ces réformes qui seront progressivement mises en place au cours du 2nd semestre 2015 pourraient avoir un effet récessif sur le pouvoir d'achat et peser à terme sur la croissance économique du pays. Toutefois, à ce jour, le programme de réformes n'est pas encore suffisamment détaillé pour que ses effets sur l'activité de la filiale de Groupama en Grèce puissent être précisément déclinés dans un nouveau plan d'affaires. En effet, les hypothèses utilisées à ce jour ne semblent pas remises en cause par ces réformes. Un recul supplémentaire de quelques mois devrait permettre une meilleure appréhension des réformes et de leurs impacts au sein de la filiale.

### ***Remboursement des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée émis en 2005***

Le 3 juin 2015, Groupama a annoncé le remboursement par anticipation de ses Titres Subordonnés à Durée Indéterminée émis en 2005 à la première date de de remboursement, soit le 6 juillet 2015, conformément à l'article 5 des termes et conditions des titres.

Le 6 juillet 2015, le remboursement a été effectué pour un montant de 43 millions d'euros, correspondant au nominal, augmenté des coupons courus.

## 2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

### 2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama SA est une Société Anonyme détenue à près de 100%, directement et indirectement par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 30 juin 2015 est la suivante :

- 90,96% à la société Groupama Holding ;
- 8,99% à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,05% aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société d'assurance non vie et de réassurance, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en oeuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance de l'ensemble du groupe ;
- gérer une activité d'assurance directe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama SA intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama SA et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les liens entre les différentes entités du groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, notamment en matière de contrôle ;
- dans le pôle mutualiste :
  - par une convention de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA.
  - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA («Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA »).

### 2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES

Les comptes combinés au 30 juin 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 30 juillet 2015.

Pour les besoins de l'établissement des comptes combinés, les comptes de chaque entité du périmètre de combinaison sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 30 juin 2015 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par GROUPAMA sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du groupe au 30 juin 2015, notamment l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » concernant la date à retenir pour la comptabilisation du passif lié au paiement des taxes. L'application de cette interprétation au 1er janvier 2015 a un impact net d'impôt sur le bilan d'ouverture des comptes combinés de 14 millions d'euros et n'a pas d'impact significatif sur la présentation du compte de résultat.

L'amendement à IAS 19 intitulé « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel » et adopté par l'Union européenne en décembre 2014 n'a pas été appliqué par anticipation. Son application est jugée sans impact significatif sur les comptes combinés du groupe.

En matière d'arrêté intermédiaire, les états financiers ont été établis conformément à la norme IAS 34, sous une forme condensée.

Les orientations prises par le groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en oeuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, coentreprises et entreprises associées du périmètre de combinaison sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

En revanche, aucune norme IFRS ne traite spécifiquement des modalités d'agrégation des comptes des entités constituant le pôle mutualiste (caisses locales et caisses régionales). Le groupe a donc adopté les règles de combinaison définies à la section VI du Règlement n°2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatifs aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale ou par le Code rural.

Ce choix a été fait en application des critères de jugement de l'article 10 de la norme internationale « IAS 8 » (sur la sélection et l'application des méthodes comptables en l'absence d'une norme ou d'une interprétation spécifiquement applicable), en raison des caractéristiques du pôle mutualiste de Groupama décrites ci-dessus.

Le groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Dans les annexes, tous les montants sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment.

La préparation des états financiers du groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- l'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (notes 3.1.1 et 3.1.2),
- l'évaluation des provisions techniques (note 3.12),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (notes 3.2.1 et 3.2.2),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides (note 3.2.1),
- la reconnaissance à l'actif des participations aux bénéfices (note 3.12.2.b) et des impôts différés (note 3.13),
- la détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (note 3.10).

## 2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### 2.3.1. Périmètre et méthodes de combinaison et de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de combinaison dès lors que sa combinaison, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être combinées, un caractère significatif par rapport aux comptes combinés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IFRS 10 et IAS 28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du groupe.

#### ➤ **Entreprise combinante**

L'entreprise combinante est chargée d'établir les comptes combinés. Sa désignation fait l'objet d'une convention écrite entre toutes les entreprises du périmètre de combinaison dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital.

#### ➤ **Entreprises agrégées**

Les entreprises liées entre elles par un lien de combinaison sont intégrées par agrégation des comptes, selon des règles identiques à celles de l'intégration globale.

#### ➤ **Entités contrôlées**

Les entités contrôlées sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Une entité est contrôlée lorsque l'entreprise combinante détient le pouvoir sur cette entité, est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité, et lorsqu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur cette entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que l'entreprise combinante perd le contrôle de cette entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle dits « intérêts minoritaires ».

#### ➤ **Entreprises associées et coentreprises**

Les participations dans les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable et les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entreprise combinante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entreprise combinante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

L'entreprise combinante exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres convertis au cours de clôture, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

### ➤ Déconsolidation

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat sont non significatifs par rapport à ceux du groupe, cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.

### 2.3.2 Evolution du périmètre de combinaison

Les évolutions du périmètre de combinaison sont décrites dans la note 31 de l'annexe des états financiers.

### 2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes combinés de Groupama SA sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

### 2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros (devise fonctionnelle et de présentation des comptes du groupe) au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

### 2.3.5 Opérations internes entre sociétés combinées par GROUPAMA

Toutes les opérations internes au groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat combiné, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise combinante et les intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan combiné (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins-values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.

### 3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

#### 3.1. ACTIFS INCORPORELS

##### 3.1.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel ou *goodwill* résulte du prix payé au delà de la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, réévalué d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 révisée (juste valeur des actifs et des passifs acquis). Le prix payé intègre la meilleure estimation possible des compléments de prix (earn-out, différé de paiements ...).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

Les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés, pour les regroupements antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010, comme un ajustement du coût d'acquisition, et en résultat pour les regroupements réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Pour les regroupements réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les coûts directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués, selon un choix effectué à chaque acquisition, soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise.

L'acquisition ultérieure d'intérêts ne conférant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts ne conférant pas le contrôle dans une société contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres du groupe.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur et/ou de l'acquise dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation antérieurement acquise à la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur et l'ajustement en résultant comptabilisé par résultat.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an à la même date. Le groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle. L'option de vente entraîne l'obligation pour le groupe d'acheter les titres détenus par le minoritaire à un prix d'exercice spécifié et à une date future (ou période de temps) si le minoritaire exerce son droit. Cette obligation est traduite dans les comptes par une dette dont la valeur est égale au prix d'exercice de ce droit actualisé.

La contrepartie de cette dette, égale au prix de l'option (valeur de la part) est comptabilisée en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ou en diminution des intérêts ne conférant pas le contrôle et/ou des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

### **3.1.2 Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses et peut, le cas échéant, donner lieu à une dépréciation.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.

## **3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE**

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

### **3.2.1. Actifs financiers**

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

### ➤ Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
  - ❖ Les placements détenus à des fins de transaction (*trading*) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie,
  - ❖ Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (*held for trading* ou encore *fair value option*), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
    - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
    - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
    - groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

### ➤ Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur,
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé de manière exceptionnelle comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

### ➤ Comptabilisation initiale

Le groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.

## ➤ Méthodes d'évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009 et à la norme IFRS 13, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

## ➤ Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

## ➤ Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêté, le groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

### **Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente**

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

## **Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente**

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, le groupe a pris en compte les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 sur la notion de baisse significative ou prolongée du paragraphe 61 de la norme IAS 39.

Au 30 juin 2015, il existe une indication objective de dépréciation dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- une décote de 50% est observée à la date d'arrêté, ou ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté.

Pour les titres qualifiés de titres stratégiques détaillés en annexe, pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée, cette période de référence est de 48 mois.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement. Ce dernier doit également permettre de traiter des cas anormaux (tels que par exemple une chute des cours brutale et anormale à la clôture).

En outre, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe identifie dans son portefeuille, les titres présentant constamment au cours des six derniers mois une moins-value latente significative fonction de la volatilité des marchés financiers. Pour les titres ainsi isolés, il examine ensuite sur la base de son jugement, titre par titre, s'il y a lieu ou non d'enregistrer une dépréciation par résultat.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, la détermination de l'existence ou non d'une indication objective de dépréciation peut être effectuée sur la base du prix de revient groupe.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

## **Placements valorisés au coût amorti**

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

### **➤ Décomptabilisation**

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

## **3.2.2. Immeubles de placement**

Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût. Ils sont évalués selon l'approche par composant.

### ➤ **Comptabilisation initiale**

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros oeuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos et couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien (durée d'amortissement : 5 ans).

### ➤ **Evaluation**

Le coût de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit d'une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros oeuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en France). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

### ➤ **Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques,
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

### ➤ Provisions pour dépréciation

Le groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.

### ➤ Décomptabilisation

Les plus ou moins-values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

## 3.3. DERIVES

### 3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché,
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur tant en date d'origine qu'à l'occasion de leur revalorisation ultérieure. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

### 3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession ou de la perte de contrôle de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de juste valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

### 3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

### 3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, la participation est comptabilisée au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte notamment les bénéfices ou les pertes ainsi que la variation de juste valeur des actifs financiers au prorata de la participation de l'investisseur.

### 3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable (dans les 12 mois).

Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants cessent d'être amortis à compter de leur reclassement en actifs détenus en vue de la vente.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui se trouve dans l'une des situations suivantes :

- elle constitue une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ; ou,
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement dans l'objectif d'être cédée.

Sont présentés sur une ligne particulière du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

### 3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

### 3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

### 3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie correspond aux espèces disponibles.

Les équivalents de trésorerie sont des placements liquides à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

### 3.9 CAPITAUX PROPRES

#### ➤ Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet des actifs financiers disponibles à la vente,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.

#### ➤ Autres réserves

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du groupe,
- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables,
- Les instruments de capitaux propres de type Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres. La rémunération de ces titres se traite comme un dividende qui est prélevée sur les fonds propres.

➤ **Ecart de conversion**

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

➤ **Intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés et le rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle, se reporter aux paragraphes 3.7 et 3.11).

### **3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

➤ **Avantages du personnel**

• **Engagements de retraite**

Les sociétés du groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes à la clôture.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, que les droits soient définitivement acquis ou non dans le cas d'un changement du régime de retraite.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

### 3.11 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de participations ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés en dettes de financement à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La contrepartie de ces dettes est comptabilisée soit en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

#### ➤ **Comptabilisation initiale**

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

#### ➤ **Règles d'évaluation**

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### ➤ **Décomptabilisation**

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

### 3.12 OPERATIONS TECHNIQUES

#### 3.12.1. Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

#### ➤ **Contrats d'assurance**

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 qui sont annulées, sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir paragraphe 3.12.2.c).

➤ **Contrats financiers**

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation décrites dans le paragraphe 3.12.3.

### 3.12.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

#### a. Contrats d'assurance non vie

➤ **Primes**

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

➤ **Charges des prestations des contrats**

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

➤ **Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non vie**

❖ **Provisions pour primes non acquises**

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

❖ **Provisions pour risques en cours**

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

En arrêté intermédiaire, pour une famille de risques donnée, la sinistralité peut présenter au cours de l'exercice un profil non homogène qui se traduit par une perte technique sur la fraction de primes reportées.

Pour appréhender ce phénomène, un test de suffisance est réalisé, qui donne lieu, en cas de perte, à la constatation d'un complément de provision à due concurrence de l'insuffisance.

Le test est réalisé à partir de la dernière actualisation de la prévision annuelle de sinistralité et de frais pour cette famille de risques. La perte correspond à l'insuffisance de primes reportées sur la période suivant l'arrêté intermédiaire, par rapport à la charge prévisionnelle de sinistralité et de frais se rapportant à ces primes. Le calcul est réalisé sur des montants nets de réassurance.

## ❖ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

## ❖ Autres provisions techniques

### **Provisions mathématiques de rentes**

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

### **Provision pour risques croissants**

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

## ➤ Frais d'acquisition reportés

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

## b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

### ➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

### ➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

➤ **Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

❖ **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

❖ **Provision pour participation aux bénéfices**

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions techniques vie.

Pour la partie excédant l'engagement minimal réglementaire et contractuel, la charge courante de participation des bénéficiaires de contrats au résultat est déterminée dans les comptes intermédiaires sur la base du rapport estimé pour l'exercice en cours et compte tenu des décisions prises ou, à défaut, constaté à la clôture du dernier exercice, entre la charge prévisionnelle annuelle de participation des bénéficiaires de contrats et les produits financiers nets annuels prévisionnels. Cette charge ainsi calculée est plafonnée dans les comptes intermédiaires au montant de la marge financière prévisionnelle annuelle.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

❖ **Application de la comptabilité reflet**

Concernant les contrats dits participatifs, le groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années.

En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en oeuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.

## ❖ Autres provisions techniques

### **Provision globale de gestion**

La provision de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci. Cette approche est réalisée selon la maille des catégories ministérielles.

### ➤ **Frais d'acquisition reportés**

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmétrisées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, une dépréciation exceptionnelle est constatée en charge.

Le groupe applique la comptabilité reflet au titre des frais d'acquisition reportés.

### **c. Test de suffisance des passifs**

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

### **d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4**

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

### **e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire**

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4.

Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

### 3.12.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouvrés. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

### 3.12.4. Opérations de réassurance

#### ➤ Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans le paragraphe 3.12.1. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocedants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

#### ➤ Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 3.12.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

### 3.13 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires.

Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

### 3.14 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par les principaux décideurs opérationnels du groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 9.1; 9.2 et 23.3) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.

Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- **Assurance de la personne.** L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;
- **Assurance de dommages aux biens et responsabilité.** L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du groupe ;
- **Activité bancaire et financière.** L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « *private equity* » et d'épargne salariale ;
- **Activité de holdings.** Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama SA.

### 3.15 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.

#### 4. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

##### NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE

##### NOTE 1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

##### NOTE 1.1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – BILAN

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Actifs incorporels	883	1 636	2 519	888	1 647	2 535
Placements des activités d'assurance	76 460	6 982	83 441	76 694	6 727	83 421
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	4 104		4 104	3 639		3 639
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	805	176	981	860	178	1 038
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	7 962	196	8 158	8 007	209	8 216
Autres actifs	7 139	881	8 021	5 201	925	6 126
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 278	207	1 485	1 004	461	1 465
<b>Actif total consolidé</b>	<b>98 631</b>	<b>10 077</b>	<b>108 708</b>	<b>96 292</b>	<b>10 147</b>	<b>106 439</b>
Provisions pour risques et charges	564	88	652	541	91	631
Dettes de financement	839		839	840		840
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	53 665	5 126	58 791	50 255	5 140	55 394
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	14 928	1 720	16 647	15 822	1 570	17 392
Participation aux bénéfices différée passive	4 106	143	4 250	4 722	170	4 892
Ressources des activités du secteur bancaire	3 721		3 721	3 304		3 304
Autres passifs	15 462	311	15 772	15 527	380	15 907
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées						
<b>Passif total consolidé hors capitaux propres</b>	<b>93 285</b>	<b>7 388</b>	<b>100 672</b>	<b>91 010</b>	<b>7 350</b>	<b>98 361</b>

**NOTE 1.1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – COMPTE DE RESULTAT**

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Primes acquises	5 461	1 393	6 854	5 521	1 264	6 785
Produit net bancaire, net du coût du risque	106		106	95		95
Produits des placements	1 204	131	1 334	1 183	130	1 313
Charges des placements	(400)	(26)	(426)	(336)	(21)	(357)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	459	30	489	306	36	343
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	427	8	435	160	28	188
Variation des dépréciations sur placements	(1)		(1)	(1)	(5)	(5)
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>7 255</b>	<b>1 537</b>	<b>8 792</b>	<b>6 930</b>	<b>1 432</b>	<b>8 362</b>
Charges des prestations des contrats	(5 490)	(1 111)	(6 601)	(5 231)	(1 029)	(6 259)
Produits sur cession en réassurance	280	35	314	238	49	287
Charges sur cession en réassurance	(392)	(97)	(489)	(399)	(70)	(468)
Charges d'exploitation bancaire	(89)		(89)	(94)		(94)
Frais d'acquisition des contrats	(707)	(213)	(920)	(697)	(205)	(902)
Frais d'administration	(176)	(82)	(257)	(173)	(78)	(251)
Autres produits et charges opérationnels courants	(408)	(25)	(433)	(383)	(25)	(407)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>273</b>	<b>44</b>	<b>317</b>	<b>191</b>	<b>76</b>	<b>267</b>
Autres produits et charges opérationnels	(14)	(10)	(25)	(18)	(9)	(27)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>258</b>	<b>34</b>	<b>292</b>	<b>173</b>	<b>67</b>	<b>241</b>
Charges de financement	(31)		(31)	(48)		(48)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(31)	(14)	(45)	(15)	3	(12)
Impôts sur les résultats	67	(17)	50	(22)	(17)	(39)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>263</b>	<b>3</b>	<b>266</b>	<b>88</b>	<b>53</b>	<b>141</b>
Résultat net des activités abandonnées						
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE</b>	<b>263</b>	<b>3</b>	<b>266</b>	<b>88</b>	<b>53</b>	<b>141</b>
dont Intérêts ne conférant pas le contrôle	1		1	1		1
<b>DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>263</b>	<b>3</b>	<b>266</b>	<b>87</b>	<b>53</b>	<b>140</b>

**NOTE 1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE**
**NOTE 1.2.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE – COMPTE DE RESULTAT**

En millions d'euros	30.06.2015									
	France					International				Total
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	
<b>Primes acquises</b>	<b>2 719</b>	<b>2 742</b>			<b>5 461</b>	<b>874</b>	<b>520</b>		<b>1 393</b>	<b>6 854</b>
<b>Produit net bancaire, net du coût du risque</b>			<b>106</b>		<b>106</b>					<b>106</b>
Produits des placements	127	1 065		12	1 204	60	70	2	131	1 334
Charges des placements	(55)	(351)		5	(400)	(17)	(7)	(1)	(26)	(426)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	100	358			459	22	8		30	489
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	19	400		8	427	(1)	9		8	435
Variation des dépréciations sur placements					(1)					(1)
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>2 910</b>	<b>4 213</b>	<b>106</b>	<b>25</b>	<b>7 255</b>	<b>938</b>	<b>599</b>	<b>1</b>	<b>1 537</b>	<b>8 792</b>
Charges des prestations des contrats	(1 810)	(3 680)			(5 490)	(618)	(493)		(1 111)	(6 601)
Produits sur cession en réassurance	70	210			280	32	3		35	314
Charges sur cession en réassurance	(173)	(219)			(392)	(93)	(4)		(97)	(489)
Charges d'exploitation bancaire			(89)		(89)					(89)
Frais d'acquisition des contrats	(437)	(270)			(707)	(163)	(49)		(213)	(920)
Frais d'administration	(120)	(55)			(176)	(54)	(28)		(82)	(257)
Autres produits et charges opérationnels courants	(159)	(198)	1	(52)	(408)	(20)	(4)	(1)	(25)	(433)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>280</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>(27)</b>	<b>273</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>(1)</b>	<b>44</b>	<b>317</b>
Autres produits et charges opérationnels	(6)			(8)	(14)	(9)	(1)		(10)	(25)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>274</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>(35)</b>	<b>258</b>	<b>12</b>	<b>23</b>	<b>(1)</b>	<b>34</b>	<b>292</b>
Charges de financement	(1)			(30)	(31)					(31)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(2)	(29)			(31)	(14)			(14)	(45)
Impôts sur les résultats	(87)	120	(7)	41	67	(12)	(5)		(17)	50
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>184</b>	<b>93</b>	<b>11</b>	<b>(24)</b>	<b>263</b>	<b>(14)</b>	<b>18</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>	<b>266</b>
Résultat net des activités abandonnées										
<b>TOTAL RÉSULTAT NET</b>	<b>184</b>	<b>93</b>	<b>11</b>	<b>(24)</b>	<b>263</b>	<b>(14)</b>	<b>18</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>	<b>266</b>
dont intérêts ne conférant pas le contrôle		1			1					1
<b>DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)</b>	<b>184</b>	<b>92</b>	<b>11</b>	<b>(24)</b>	<b>263</b>	<b>(14)</b>	<b>18</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>	<b>266</b>

En millions d'euros	30.06.2014									
	France					International				
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	Total
<b>Primes acquises</b>	2 712	2 809			5 521	847	417		1 264	6 785
<b>Produit net bancaire, net du coût du risque</b>			95		95					95
Produits des placements	117	1 061		4	1 183	56	72	1	130	1 313
Charges des placements	(52)	(296)		13	(336)	(14)	(6)		(21)	(357)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	67	239		1	306	17	19		36	343
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	10	219		(68)	160	6	22		28	188
Variation des dépréciations sur placements	1	(2)			(1)	(2)	(2)		(5)	(5)
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>2 855</b>	<b>4 030</b>	<b>95</b>	<b>(50)</b>	<b>6 930</b>	<b>909</b>	<b>522</b>	<b>1</b>	<b>1 432</b>	<b>8 362</b>
Charges des prestations des contrats	(1 795)	(3 436)			(5 231)	(603)	(425)		(1 029)	(6 259)
Produits sur cession en réassurance	18	219			238	47	2		49	287
Charges sur cession en réassurance	(176)	(223)			(399)	(72)	2		(70)	(468)
Charges d'exploitation bancaire			(94)		(94)					(94)
Frais d'acquisition des contrats	(424)	(273)			(697)	(160)	(45)		(205)	(902)
Frais d'administration	(118)	(55)			(173)	(51)	(27)		(78)	(251)
Autres produits et charges opérationnels courants	(169)	(170)		(43)	(382)	(19)	(5)	(1)	(25)	(407)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>191</b>	<b>93</b>	<b>2</b>	<b>(93)</b>	<b>191</b>	<b>52</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>267</b>
Autres produits et charges opérationnels	3	(16)		(5)	(18)	(6)	(3)		(9)	(27)
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>193</b>	<b>77</b>	<b>2</b>	<b>(99)</b>	<b>173</b>	<b>46</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>67</b>	<b>241</b>
Charges de financement	(1)			(47)	(48)					(48)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(3)	(12)			(15)	3			3	(12)
Impôts sur les résultats	(74)	(18)		70	(22)	(12)	(5)		(17)	(39)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>116</b>	<b>46</b>	<b>1</b>	<b>(76)</b>	<b>88</b>	<b>36</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>53</b>	<b>141</b>
Résultat net des activités abandonnées										
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE</b>	<b>116</b>	<b>46</b>	<b>1</b>	<b>(76)</b>	<b>88</b>	<b>36</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>53</b>	<b>141</b>
dont intérêts ne conférant pas le contrôle		1			1					1
<b>DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)</b>	<b>116</b>	<b>45</b>	<b>1</b>	<b>(76)</b>	<b>87</b>	<b>36</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>53</b>	<b>140</b>

**NOTE 2 – ECARTS D'ACQUISITION**

En millions d'euros	30.06.2015				31.12.2014
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
<b>Valeur à l'ouverture</b>	<b>3 049</b>	<b>(581)</b>	<b>(276)</b>	<b>2 192</b>	<b>2 188</b>
<b>Entrées de périmètre</b>					
<b>Sorties de périmètre</b>					
France					2
Pays de l'Europe Centrale et Orientale			1	1	(12)
Turquie			(10)	(10)	8
Royaume-Uni			6	6	6
<b>Autres mouvements de l'exercice</b>			<b>(3)</b>	<b>(3)</b>	<b>4</b>
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>3 049</b>	<b>(580)</b>	<b>(279)</b>	<b>2 190</b>	<b>2 192</b>

Le regroupement au sein d'une seule unité génératrice de trésorerie pour l'ensemble des pays de l'Europe centrale et orientale s'explique par des outils communs et une plateforme commune ainsi que par une gestion centralisée des accords de bancassurance.

**Test de dépréciation :**

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie lors de chaque arrêté annuel.

La valeur d'utilité de référence pour la justification des tests de dépréciation correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs devant être générés par cette unité génératrice de trésorerie.

Les flux retenus correspondent en règle générale :

- A une période explicite qui s'appuie pour les premières années sur la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus itératif d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

Lors d'un arrêté intermédiaire, le groupe mène certains travaux de contrôle interne visant à détecter tout indicateur de perte de valeur.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, aucun indicateur de perte de valeur n'a été détecté.

Comme indiqué précédemment, les réformes qui vont être progressivement mises en place au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2015 en Grèce n'indiquent pas de manière claire qu'il pourrait y avoir des effets défavorables sur les hypothèses des business plan utilisés pour la justification de l'écart d'acquisition de la filiale. Le groupe considère donc, qu'à ce jour, il n'y a pas d'indices tangibles de perte de valeur qui pourraient remettre en cause la rentabilité de la filiale. Une analyse plus fine aura lieu au 31 décembre 2015.

**NOTE 2.1 – ECARTS D'ACQUISITION – DETAIL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE**

En millions d'euros	30.06.2015			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 026	(502)	(176)	348
Italie	781			781
Turquie	262		(83)	179
Royaume-Uni	142	(30)	(20)	92
Grèce	131	(48)		83
<b>Total International</b>	<b>2 342</b>	<b>(580)</b>	<b>(279)</b>	<b>1 483</b>
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	41			41
<b>Total France et Outre-mer</b>	<b>707</b>			<b>707</b>
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>3 049</b>	<b>(580)</b>	<b>(279)</b>	<b>2 190</b>

En millions d'euros	31.12.2014			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 026	(502)	(177)	347
Italie	781			781
Turquie	262		(73)	189
Royaume-Uni	142	(31)	(27)	84
Grèce	131	(48)		83
<b>Total International</b>	<b>2 342</b>	<b>(581)</b>	<b>(277)</b>	<b>1 484</b>
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	41			41
<b>Total France et Outre-mer</b>	<b>707</b>			<b>707</b>
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>3 049</b>	<b>(581)</b>	<b>(277)</b>	<b>2 192</b>

Il convient de rappeler qu'au cours des exercices 2009 à 2012, le groupe a procédé à une dépréciation des écarts d'acquisition de 580 millions d'euros relative aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

- Pays de l'Europe centrale et orientale pour un total de 502 millions d'euros dont : 113 millions d'euros en 2009 correspondant au risque de démarrage d'activités dans des pays émergents de l'Europe de l'Est où est implanté le groupe OTP Bank, 79 millions d'euros en 2010, 51 millions d'euros en 2011 et 259 millions d'euros en 2012.
- Grèce : 39 millions d'euros en 2011 et 9 millions d'euros en 2012
- Royaume-Uni : 30 millions d'euros sur le cabinet de courtage Bollington en 2012.

**NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Valeur brute à l'ouverture</b>	<b>533</b>	<b>1 671</b>	<b>2 203</b>	<b>532</b>	<b>1 602</b>	<b>2 133</b>
Augmentation		53	53		82	82
Diminution		(40)	(40)	(1)	(11)	(12)
Ecarts de conversion	(3)		(3)	2	(3)	(1)
Variation de périmètre						
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>530</b>	<b>1 683</b>	<b>2 212</b>	<b>533</b>	<b>1 671</b>	<b>2 203</b>
<b>Amortissements cumulés à l'ouverture</b>	<b>(251)</b>	<b>(1 466)</b>	<b>(1 717)</b>	<b>(233)</b>	<b>(1 356)</b>	<b>(1 589)</b>
Augmentation	(8)	(44)	(52)	(17)	(113)	(130)
Diminution		27	27		2	2
Ecarts de conversion	2		2	(1)	1	0
Variation de périmètre						
Reclassements						
<b>Amortissements cumulés à la clôture</b>	<b>(257)</b>	<b>(1 483)</b>	<b>(1 740)</b>	<b>(251)</b>	<b>(1 466)</b>	<b>(1 717)</b>
<b>Dépréciation durable cumulée à l'ouverture</b>	<b>(138)</b>	<b>(4)</b>	<b>(142)</b>	<b>(136)</b>	<b>(3)</b>	<b>(139)</b>
Dépréciation durable comptabilisée		(1)	(1)	(1)	(1)	(2)
Dépréciation durable reprise						
Ecarts de conversion	1		1	(1)		(1)
Variation de périmètre						
Reclassements						
<b>Dépréciation durable cumulée à la clôture</b>	<b>(137)</b>	<b>(5)</b>	<b>(142)</b>	<b>(138)</b>	<b>(4)</b>	<b>(142)</b>
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>144</b>	<b>201</b>	<b>344</b>	<b>163</b>	<b>242</b>	<b>404</b>
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>136</b>	<b>194</b>	<b>329</b>	<b>144</b>	<b>201</b>	<b>344</b>

Les immobilisations incorporelles du groupe sont composées de deux rubriques :

- les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance ;
- les autres immobilisations incorporelles.

Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs des réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques. Seule la valeur de portefeuille en Italie fait l'objet d'un amortissement.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne. Au 30 juin 2015, il convient de noter l'abandon des applicatifs CIBAMA par Groupama Loire Bretagne, suite à la migration vers SIGMA (diminution de 26 millions d'euros de valeur brute et d'amortissements cumulés).

## NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
<b>Valeur brute à l'ouverture</b>	<b>1 422</b>	<b>245</b>	<b>1 667</b>	<b>1 430</b>	<b>232</b>	<b>1 662</b>
Acquisitions	1	4	5	4	19	23
Variation de périmètre						
Dépenses ultérieures						
Production immobilisée de l'exercice	30		30	39		39
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation				(2)		(2)
Ecart de conversion						
Cessions	(86)	(5)	(91)	(49)	(6)	(55)
Autres						
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>1 367</b>	<b>244</b>	<b>1 611</b>	<b>1 422</b>	<b>245</b>	<b>1 667</b>
<b>Amortissements cumulés à l'ouverture</b>	<b>(343)</b>		<b>(343)</b>	<b>(335)</b>		<b>(335)</b>
Augmentation	(9)		(9)	(26)		(26)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation						
Diminution	44		44	18		18
Autres						
<b>Amortissements cumulés à la clôture</b>	<b>(308)</b>		<b>(308)</b>	<b>(343)</b>		<b>(343)</b>
<b>Dépréciation durable cumulée à l'ouverture</b>	<b>(12)</b>	<b>(5)</b>	<b>(18)</b>	<b>(12)</b>	<b>(5)</b>	<b>(18)</b>
Dépréciation durable comptabilisée						
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation						
Dépréciation durable reprise						
<b>Dépréciation durable cumulée à la clôture</b>	<b>(12)</b>	<b>(5)</b>	<b>(18)</b>	<b>(12)</b>	<b>(5)</b>	<b>(18)</b>
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>1 067</b>	<b>240</b>	<b>1 307</b>	<b>1 083</b>	<b>227</b>	<b>1 310</b>
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>1 047</b>	<b>238</b>	<b>1 285</b>	<b>1 067</b>	<b>240</b>	<b>1 307</b>
<b>Juste valeur des placements immobiliers à la clôture</b>	<b>2 619</b>	<b>404</b>	<b>3 023</b>	<b>2 586</b>	<b>405</b>	<b>2 991</b>
<b>Plus-values latentes</b>	<b>1 572</b>	<b>166</b>	<b>1 738</b>	<b>1 519</b>	<b>165</b>	<b>1 684</b>

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats ainsi qu'à des impositions.

Les plus-values latentes y compris l'immobilier d'exploitation (voir note 5) revenant au groupe s'élèvent à 662 millions d'euros au 30 juin 2015 (nettes de participation aux bénéfices et d'impôts) contre 645 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le tableau intègre également des immeubles sous contrat de crédit-bail pour un montant à la valeur nette comptable de 35 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 36 millions d'euros au 31 décembre 2014. La juste valeur de ces immeubles est estimée à 63 millions d'euros (soit un montant de plus-values latentes de 27 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 26 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Conformément à la hiérarchie de la juste valeur définie dans la norme IFRS 13, la juste valeur de l'immobilier de placement est classée en niveau 2 pour un montant de 2 484 millions d'euros et en niveau 3 pour un montant de 539 millions d'euros. L'immobilier de placement classé en niveau 2 correspond principalement à des immeubles situés à Paris ou en région parisienne pour lesquels la juste valeur s'appuie sur des données observables.

**NOTE 4.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015						31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 318	49	1 367	244		244	1 371	51	1 422	246		246
Amortissements cumulés	(293)	(15)	(308)				(326)	(16)	(343)			
Dépréciation durable	(4)	(8)	(12)	(6)		(6)	(4)	(8)	(12)	(6)		(6)
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>1 022</b>	<b>26</b>	<b>1 047</b>	<b>238</b>		<b>238</b>	<b>1 040</b>	<b>27</b>	<b>1 067</b>	<b>240</b>		<b>240</b>
<b>Juste valeur des placements immobiliers à la clôture</b>	<b>2 570</b>	<b>50</b>	<b>2 619</b>	<b>404</b>		<b>404</b>	<b>2 536</b>	<b>50</b>	<b>2 586</b>	<b>405</b>		<b>405</b>
<b>Plus-values latentes</b>	<b>1 548</b>	<b>24</b>	<b>1 572</b>	<b>166</b>		<b>166</b>	<b>1 496</b>	<b>24</b>	<b>1 519</b>	<b>165</b>		<b>165</b>

**NOTE 4.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE**
**NOTE 4.2.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	30.06.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmage aux biens et respons.	Total
Valeur brute	950	367	1 318	111	134	244
Amortissements cumulés	(194)	(99)	(293)			
Dépréciation durable	(2)	(2)	(4)	(2)	(5)	(6)
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>755</b>	<b>266</b>	<b>1 022</b>	<b>109</b>	<b>129</b>	<b>238</b>
<b>Juste valeur des placements immobiliers à la clôture</b>	<b>1 939</b>	<b>631</b>	<b>2 570</b>	<b>179</b>	<b>225</b>	<b>404</b>
<b>Plus-values latentes</b>	<b>1 184</b>	<b>364</b>	<b>1 548</b>	<b>70</b>	<b>96</b>	<b>166</b>

En millions d'euros	31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmage aux biens et respons.	Total
Valeur brute	963	408	1 371	108	137	246
Amortissements cumulés	(208)	(118)	(326)			
Dépréciation durable	(2)	(2)	(4)	(1)	(4)	(6)
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>753</b>	<b>288</b>	<b>1 040</b>	<b>107</b>	<b>133</b>	<b>240</b>
<b>Juste valeur des placements immobiliers à la clôture</b>	<b>1 895</b>	<b>641</b>	<b>2 536</b>	<b>173</b>	<b>232</b>	<b>405</b>
<b>Plus-values latentes</b>	<b>1 143</b>	<b>353</b>	<b>1 496</b>	<b>66</b>	<b>99</b>	<b>165</b>

**NOTE 4.2.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	30.06.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	27	22	49			
Amortissements cumulés	(9)	(6)	(15)			
Dépréciation durable	(5)	(4)	(8)			
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>26</b>			
<b>Juste valeur des placements immobiliers à la clôture</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>50</b>			
<b>Plus-values latentes</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>24</b>			

En millions d'euros	31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	29	22	51			
Amortissements cumulés	(10)	(6)	(16)			
Dépréciation durable	(5)	(3)	(8)			
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>27</b>			
<b>Juste valeur des placements immobiliers à la clôture</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>50</b>			
<b>Plus-values latentes</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>24</b>			

## NOTE 5 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
<b>Valeur brute à l'ouverture</b>	<b>1 357</b>	<b>72</b>	<b>1 429</b>	<b>1 356</b>	<b>79</b>	<b>1 435</b>
Acquisitions	3	4	7	15	2	17
Variation de périmètre						
Production immobilisée de l'exercice	9		9	6		6
Transfert de/vers les immeubles de placement				2		2
Ecart de conversion				(1)		(1)
Cessions	(8)	(1)	(9)	(21)	(9)	(30)
Autres						
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>1 361</b>	<b>75</b>	<b>1 436</b>	<b>1 357</b>	<b>72</b>	<b>1 429</b>
<b>Amortissements cumulés à l'ouverture</b>	<b>(353)</b>		<b>(353)</b>	<b>(329)</b>		<b>(329)</b>
Augmentation	(17)		(17)	(38)		(38)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement						
Diminution	2		2	14		14
Autres						
<b>Amortissements cumulés à la clôture</b>	<b>(368)</b>		<b>(368)</b>	<b>(353)</b>		<b>(353)</b>
<b>Dépréciation durable cumulée à l'ouverture</b>	<b>(16)</b>		<b>(16)</b>	<b>(4)</b>	<b>(2)</b>	<b>(6)</b>
Dépréciation durable comptabilisée				(14)		(14)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement						
Dépréciation durable reprise				2	2	4
<b>Dépréciation durable cumulée à la clôture</b>	<b>(16)</b>		<b>(16)</b>	<b>(16)</b>	<b>0</b>	<b>(16)</b>
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>988</b>	<b>72</b>	<b>1 060</b>	<b>1 023</b>	<b>77</b>	<b>1 100</b>
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>977</b>	<b>75</b>	<b>1 052</b>	<b>988</b>	<b>72</b>	<b>1 060</b>
<b>Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture</b>	<b>1 307</b>	<b>122</b>	<b>1 429</b>	<b>1 308</b>	<b>118</b>	<b>1 426</b>
<b>Plus-values latentes</b>	<b>330</b>	<b>47</b>	<b>377</b>	<b>320</b>	<b>46</b>	<b>366</b>

**NOTE 5.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015						31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 244	117	1 361	75		75	1 238	119	1 357	72		72
Amortissements cumulés	(357)	(11)	(369)				(343)	(10)	(353)			
Dépréciation durable	(15)		(16)				(16)		(16)			
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>872</b>	<b>106</b>	<b>977</b>	<b>75</b>		<b>75</b>	<b>880</b>	<b>108</b>	<b>988</b>	<b>72</b>		<b>72</b>
<b>Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture</b>	<b>1 210</b>	<b>97</b>	<b>1 307</b>	<b>122</b>		<b>122</b>	<b>1 202</b>	<b>106</b>	<b>1 308</b>	<b>118</b>		<b>118</b>
<b>Plus-values latentes</b>	<b>338</b>	<b>(9)</b>	<b>329</b>	<b>47</b>		<b>47</b>	<b>322</b>	<b>(2)</b>	<b>320</b>	<b>46</b>		<b>46</b>

**NOTE 5.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE**
**NOTE 5.2.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	30.06.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	685	559	1 244	21	53	75
Amortissements cumulés	(152)	(206)	(357)			
Dépréciation durable	(3)	(12)	(15)			
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>531</b>	<b>341</b>	<b>872</b>	<b>21</b>	<b>53</b>	<b>75</b>
<b>Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture</b>	<b>647</b>	<b>563</b>	<b>1 210</b>	<b>36</b>	<b>86</b>	<b>122</b>
<b>Plus-values latentes</b>	<b>116</b>	<b>222</b>	<b>338</b>	<b>15</b>	<b>33</b>	<b>47</b>

En millions d'euros	31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	666	572	1 238	19	53	72
Amortissements cumulés	(137)	(205)	(343)			
Dépréciation durable	(2)	(13)	(16)			
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>526</b>	<b>355</b>	<b>880</b>	<b>19</b>	<b>53</b>	<b>72</b>
<b>Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture</b>	<b>632</b>	<b>571</b>	<b>1 202</b>	<b>33</b>	<b>85</b>	<b>118</b>
<b>Plus-values latentes</b>	<b>106</b>	<b>216</b>	<b>322</b>	<b>14</b>	<b>32</b>	<b>46</b>

**NOTE 5.2.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	30.06.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	53	64	117			
Amortissements cumulés	(5)	(7)	(11)			
Dépréciation durable						
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>48</b>	<b>58</b>	<b>106</b>			
<b>Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture</b>	<b>45</b>	<b>52</b>	<b>97</b>			
<b>Plus-values latentes</b>	<b>(3)</b>	<b>(6)</b>	<b>(9)</b>			

En millions d'euros	31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	53	66	119			
Amortissements cumulés	(4)	(6)	(10)			
Dépréciation durable						
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>49</b>	<b>60</b>	<b>108</b>			
<b>Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture</b>	<b>48</b>	<b>59</b>	<b>106</b>			
<b>Plus-values latentes</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>			

**NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC**

En millions d'euros	30.06.2015	31.12.2014
	Valeur nette	Valeur nette
Actifs évalués à la juste valeur	72 343	73 336
Actifs évalués au coût amorti	1 754	1 506
<b>Total placements financiers hors UC</b>	<b>74 097</b>	<b>74 842</b>

Le total des placements financiers (hors immobilier, UC et dérivés) au 30 juin 2015 s'élève à 74 097 millions d'euros et présente une diminution de 745 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

L'activité de mises en pension de titres obligataires est de 3 931 millions d'euros contre 4 115 millions d'euros au 31 décembre 2014. La trésorerie issue de ces mises en pension est investie dans des fonds spécifiques détenus en direct.

**NOTE 6.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015								
	Coût amorti net			Juste valeur <sup>(a)</sup>			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>									
Actions et autres placements à revenu variable	2 744	253	2 997	3 485	275	3 760	741	22	763
Obligations et autres placements à revenu fixe	45 833	4 586	50 419	51 919	4 993	56 912	6 086	407	6 493
Autres placements	75		75	75		75			
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>48 652</b>	<b>4 839</b>	<b>53 491</b>	<b>55 479</b>	<b>5 268</b>	<b>60 747</b>	<b>6 827</b>	<b>429</b>	<b>7 256</b>
<b>Actifs de transaction</b>									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	45		45	45		45			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	680	195	875	680	195	875			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	92		92	92		92			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 305	30	2 335	2 305	30	2 335			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	6 085	131	6 216	6 085	131	6 216			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 016	17	2 033	2 016	17	2 033			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>11 223</b>	<b>373</b>	<b>11 596</b>	<b>11 223</b>	<b>373</b>	<b>11 596</b>			
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>59 875</b>	<b>5 212</b>	<b>65 087</b>	<b>66 702</b>	<b>5 641</b>	<b>72 343</b>	<b>6 827</b>	<b>429</b>	<b>7 256</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

Au 30 juin 2015, les plus-values non réalisées mais constatées comptablement par capitaux propres (réserve de réévaluation) au titre des actifs financiers disponibles à la vente et par résultat au titre des actifs de transaction s'établissent respectivement à 7 256 millions d'euros et 377 millions d'euros contre 8 586 millions d'euros et 318 millions d'euros au 31 décembre 2014.

En millions d'euros	31.12.2014								
	Coût amorti net			Juste valeur <sup>(a)</sup>			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>									
Actions et autres placements à revenu variable	3 290	247	3 537	4 096	270	4 366	806	23	829
Obligations et autres placements à revenu fixe	45 496	4 317	49 813	52 704	4 866	57 570	7 208	549	7 757
Autres placements	44		44	44		44			
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>48 830</b>	<b>4 564</b>	<b>53 394</b>	<b>56 844</b>	<b>5 136</b>	<b>61 980</b>	<b>8 014</b>	<b>572</b>	<b>8 586</b>
<b>Actifs de transaction</b>									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	35		35	35		35			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	586	181	767	586	181	767			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	89		89	89		89			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 209	54	2 263	2 209	54	2 263			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 847	201	6 048	5 847	201	6 048			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 085	70	2 155	2 085	70	2 155			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>10 851</b>	<b>506</b>	<b>11 357</b>	<b>10 851</b>	<b>506</b>	<b>11 357</b>			
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>59 681</b>	<b>5 070</b>	<b>64 751</b>	<b>67 695</b>	<b>5 642</b>	<b>73 336</b>	<b>8 014</b>	<b>572</b>	<b>8 586</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

**NOTE 6.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ**
**NOTE 6.2.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – FRANCE**

En millions d'euros	30.06.2015											
	Coût amorti net				Juste valeur <sup>(a)</sup>				Plus ou moins-values latentes brutes			
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Hold ing	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Hold ing	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Holding	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>												
Actions et autres placements à revenu variable	2 040	704		2 744	2 441	1 044		3 485	401	340		741
Obligations et autres placements à revenu fixe	40 920	4 913		45 833	46 545	5 374		51 919	5 625	461		6 086
Autres placements	20	55		75	20	55		75				
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>42 980</b>	<b>5 672</b>		<b>48 652</b>	<b>49 006</b>	<b>6 473</b>		<b>55 479</b>	<b>6 026</b>	<b>801</b>		<b>6 827</b>
<b>Actifs de transaction</b>												
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	7	38		45	7	38		45				
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	526	154		680	526	154		680				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	90	2		92	90	2		92				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	1 893	412		2 305	1 893	412		2 305				
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	4 837	1 245	3	6 085	4 837	1 245	3	6 085				
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 016			2 016	2 016			2 016				
Autres placements classés en "trading"												
Autres placements classés en "held for trading"												
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>9 369</b>	<b>1 851</b>	<b>3</b>	<b>11 223</b>	<b>9 369</b>	<b>1 851</b>	<b>3</b>	<b>11 223</b>				
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>52 349</b>	<b>7 523</b>	<b>3</b>	<b>59 875</b>	<b>58 375</b>	<b>8 324</b>	<b>3</b>	<b>66 702</b>	<b>6 026</b>	<b>801</b>		<b>6 827</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2014											
	Coût amorti net				Juste valeur <sup>(a)</sup>				Plus ou moins-values latentes brutes			
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Hold ing	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Hold ing	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Holding	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>												
Actions et autres placements à revenu variable	2 517	773		3 290	2 995	1 101		4 096	478	328		806
Obligations et autres placements à revenu fixe	40 435	5 061		45 496	47 069	5 635		52 704	6 634	574		7 208
Autres placements	10	34		44	10	34		44				
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>42 962</b>	<b>5 868</b>		<b>48 830</b>	<b>50 074</b>	<b>6 770</b>		<b>56 844</b>	<b>7 112</b>	<b>902</b>		<b>8 014</b>
<b>Actifs de transaction</b>												
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	6	29		35	6	29		35				
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	447	139		586	447	139		586				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	89			89	89			89				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	1 792	417		2 209	1 792	417		2 209				
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 128	718	1	5 847	5 128	718	1	5 847				
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 084	1		2 085	2 084	1		2 085				
Autres placements classés en "trading"												
Autres placements classés en "held for trading"												
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>9 546</b>	<b>1 304</b>	<b>1</b>	<b>10 851</b>	<b>9 546</b>	<b>1 304</b>	<b>1</b>	<b>10 851</b>				
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>52 508</b>	<b>7 172</b>	<b>1</b>	<b>59 681</b>	<b>59 620</b>	<b>8 074</b>	<b>1</b>	<b>67 695</b>	<b>7 112</b>	<b>902</b>		<b>8 014</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

**NOTE 6.2.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	30.06.2015								
	Coût amorti net			Juste valeur <sup>(a)</sup>			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>									
Actions et autres placements à revenu variable	148	105	253	162	113	275	14	8	22
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 543	2 043	4 586	2 786	2 207	4 993	243	164	407
Autres placements									
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>2 691</b>	<b>2 148</b>	<b>4 839</b>	<b>2 948</b>	<b>2 320</b>	<b>5 268</b>	<b>257</b>	<b>172</b>	<b>429</b>
<b>Actifs de transaction</b>									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	104	91	195	104	91	195			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"									
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	16	14	30	16	14	30			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	82	49	131	82	49	131			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	9	8	17	9	8	17			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>211</b>	<b>162</b>	<b>373</b>	<b>211</b>	<b>162</b>	<b>373</b>			
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>2 902</b>	<b>2 310</b>	<b>5 212</b>	<b>3 159</b>	<b>2 482</b>	<b>5 641</b>	<b>257</b>	<b>172</b>	<b>429</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2014								
	Coût amorti net			Juste valeur <sup>(a)</sup>			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>									
Actions et autres placements à revenu variable	143	104	247	152	118	270	9	14	23
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 373	1 944	4 317	2 697	2 169	4 866	324	225	549
Autres placements									
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>2 516</b>	<b>2 048</b>	<b>4 564</b>	<b>2 849</b>	<b>2 287</b>	<b>5 136</b>	<b>333</b>	<b>239</b>	<b>572</b>
<b>Actifs de transaction</b>									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	95	86	181	95	86	181			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"									
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	31	23	54	31	23	54			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	138	63	201	138	63	201			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	37	33	70	37	33	70			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>301</b>	<b>205</b>	<b>506</b>	<b>301</b>	<b>205</b>	<b>506</b>			
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>2 817</b>	<b>2 253</b>	<b>5 070</b>	<b>3 150</b>	<b>2 492</b>	<b>5 642</b>	<b>333</b>	<b>239</b>	<b>572</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

**NOTE 6.3 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NATURE DE TITRE**

En millions d'euros	30.06.2015								
	Coût amorti net			Juste valeur <sup>(a)</sup>			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
<b>Actions et autres placements à revenu variable</b>									
Actifs disponibles à la vente	2 744	253	2 997	3 485	275	3 760	741	22	763
Actifs classés en "trading"	45		45	45		45			
Actifs classés en "held for trading"	680	195	875	680	195	875			
<b>Total actions et autres placements à revenu variable</b>	<b>3 469</b>	<b>448</b>	<b>3 917</b>	<b>4 210</b>	<b>470</b>	<b>4 680</b>	<b>741</b>	<b>22</b>	<b>763</b>
<b>Obligations et autres placements à revenu fixe</b>									
Actifs disponibles à la vente	45 833	4 586	50 419	51 919	4 993	56 912	6 086	407	6 493
Actifs classés en "trading"	92		92	92		92			
Actifs classés en "held for trading"	2 305	30	2 335	2 305	30	2 335			
<b>Total obligations et autres placements à revenu fixe</b>	<b>48 230</b>	<b>4 616</b>	<b>52 846</b>	<b>54 316</b>	<b>5 023</b>	<b>59 339</b>	<b>6 086</b>	<b>407</b>	<b>6 493</b>
<b>OPCVM de trésorerie</b>									
Actifs classés en "trading"	6 085	131	6 216	6 085	131	6 216			
Actifs classés en "held for trading"	2 016	17	2 033	2 016	17	2 033			
<b>Total OPCVM de trésorerie</b>	<b>8 101</b>	<b>148</b>	<b>8 249</b>	<b>8 101</b>	<b>148</b>	<b>8 249</b>			
<b>Autres placements</b>									
Actifs disponibles à la vente	75		75	75		75			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
<b>Total autres placements</b>	<b>75</b>		<b>75</b>	<b>75</b>		<b>75</b>			
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>59 875</b>	<b>5 212</b>	<b>65 087</b>	<b>66 702</b>	<b>5 641</b>	<b>72 343</b>	<b>6 827</b>	<b>429</b>	<b>7 256</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2014								
	Coût amorti net			Juste valeur <sup>(a)</sup>			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
<b>Actions et autres placements à revenu variable</b>									
Actifs disponibles à la vente	3 290	247	3 537	4 096	270	4 366	806	23	829
Actifs classés en "trading"	35		35	35		35			
Actifs classés en "held for trading"	586	181	767	586	181	767			
<b>Total actions et autres placements à revenu variable</b>	<b>3 911</b>	<b>428</b>	<b>4 339</b>	<b>4 717</b>	<b>451</b>	<b>5 168</b>	<b>806</b>	<b>23</b>	<b>829</b>
<b>Obligations et autres placements à revenu fixe</b>									
Actifs disponibles à la vente	45 496	4 317	49 813	52 704	4 866	57 570	7 208	549	7 757
Actifs classés en "trading"	89		89	89		89			
Actifs classés en "held for trading"	2 209	54	2 263	2 209	54	2 263			
<b>Total obligations et autres placements à revenu fixe</b>	<b>47 794</b>	<b>4 371</b>	<b>52 165</b>	<b>55 002</b>	<b>4 920</b>	<b>59 922</b>	<b>7 208</b>	<b>549</b>	<b>7 757</b>
<b>OPCVM de trésorerie</b>									
Actifs classés en "trading"	5 847	201	6 048	5 847	201	6 048			
Actifs classés en "held for trading"	2 085	70	2 155	2 085	70	2 155			
<b>Total OPCVM de trésorerie</b>	<b>7 932</b>	<b>271</b>	<b>8 203</b>	<b>7 932</b>	<b>271</b>	<b>8 203</b>			
<b>Autres placements</b>									
Actifs disponibles à la vente	44		44	44		44			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
<b>Total autres placements</b>	<b>44</b>		<b>44</b>	<b>44</b>		<b>44</b>			
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>59 681</b>	<b>5 070</b>	<b>64 751</b>	<b>67 695</b>	<b>5 642</b>	<b>73 337</b>	<b>8 014</b>	<b>572</b>	<b>8 586</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

#### NOTE 6.4 – PLACEMENTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Prêts	115	67	182	141	67	208
Dépôts	1 190	262	1 452	1 154	28	1 182
Autres	120		120	116		116
<b>Total actifs évalués au coût amorti</b>	<b>1 425</b>	<b>329</b>	<b>1 754</b>	<b>1 411</b>	<b>95</b>	<b>1 506</b>

**NOTE 6.5 – PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES PLACEMENTS**

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
<b>Actifs disponibles à la vente</b>						
Actions et autres placements à revenu variable	3 473	(476)	2 997	4 744	(1 207)	3 537
Obligations et autres placements à revenu fixe	50 432	(13)	50 419	49 828	(15)	49 813
Autres placements	75		75	44		44
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>53 980</b>	<b>(489)</b>	<b>53 491</b>	<b>54 616</b>	<b>(1 222)</b>	<b>53 394</b>
Placements financiers évalués au coût amorti	1 757	(3)	1 754	1 509	(3)	1 506
<b>Placements financiers évalués au coût amorti</b>	<b>1 757</b>	<b>(3)</b>	<b>1 754</b>	<b>1 509</b>	<b>(3)</b>	<b>1 506</b>

Le stock des provisions pour dépréciation des placements évalués à la juste valeur s'établit à 489 millions d'euros contre 1 222 millions d'euros au 31 décembre 2014. Au total, les provisions pour dépréciation sur actifs financiers disponibles à la vente représentent 0,91 % de leur coût amorti brut.

La variation du stock de provisions est principalement due à des reprises de provisions sur titres cédés pour 733 millions d'euros, dont 715 millions d'euros au titre des cessions de titres stratégiques.

S'agissant des actions, la provision pour dépréciation comprend une dépréciation des titres stratégiques de 267 millions d'euros.

Le montant des provisions pour dépréciation durable constitué sur les placements évalués au coût amorti demeure inchangé à 3 millions d'euros.

Les provisions ont été déterminées conformément aux règles exposées au paragraphe au 3.2.1 des principes comptables.

**NOTE 6.6 – PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS DES SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES**

En millions d'euros	30.06.2015				31.12.2014			
	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) <sup>(1)</sup>	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) <sup>(1)</sup>
Veolia Environnement					5,20%	256	436	180
<b>Sociétés Françaises</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>256</b>	<b>436</b>	<b>180</b>
Mediobanca					4,91%	147	291	144
OTP Bank	8,29%	259	410	175	8,30%	261	279	42
<b>Sociétés Étrangères</b>		<b>259</b>	<b>410</b>	<b>175</b>		<b>408</b>	<b>570</b>	<b>186</b>
<b>Total des placements significatifs dans des sociétés non consolidées</b>		<b>259</b>	<b>410</b>	<b>175</b>		<b>664</b>	<b>1 006</b>	<b>366</b>

<sup>(1)</sup> La réserve de réévaluation tient compte des effets des instruments de couverture

Les titres présentés dans cette note correspondent exclusivement aux titres qualifiés de « titres stratégiques » dont le traitement en matière de dépréciation est indiqué au point 3.2.1 des principes comptables.

Comme rappelé à ce point 3.2.1, les titres stratégiques sont ceux pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme. Ils sont caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée.

Mouvements de l'exercice :

Le groupe a poursuivi au cours du premier semestre 2015 sa politique de derisking actions avec la cession totale de ses titres Mediobanca et la cession partielle des titres Véolia Environnement. Conformément à la norme IAS39, ces cessions ont donné lieu à une reprise de provisions pour respectivement un montant de 306 millions d'euros pour Mediobanca et 409 millions d'euros pour Véolia Environnement.

Il convient de noter que compte tenu de leur caractère désormais peu significatif, les titres Véolia Environnement ne sont plus considérés comme des titres stratégiques dans les comptes du 30 juin 2015. La juste valeur de ces titres s'élève à 16 millions d'euros.

**NOTE 6.7 – TITRES DE DETTE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO**
**NOTE 6.7.1 – TITRES DE DETTE SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO**

En millions d'euros	30.06.2015					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins valeurs latentes brutes	Plus ou moins valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 584		2 584	3 107	523	42
Grèce						
Irlande	26		26	29	3	1
Italie	7 591		7 591	9 096	1 505	183
Portugal	261		261	297	35	3
<b>Total</b>	<b>10 462</b>		<b>10 462</b>	<b>12 529</b>	<b>2 066</b>	<b>229</b>

En millions d'euros	31.12.2014					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins valeurs latentes brutes	Plus ou moins valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 588		2 588	3 280	692	58
Grèce						
Irlande	25		25	29	4	1
Italie	7 561		7 561	9 236	1 675	224
Portugal	254		254	287	33	3
<b>Total</b>	<b>10 428</b>		<b>10 428</b>	<b>12 832</b>	<b>2 404</b>	<b>286</b>

L'exposition des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition des OPCVM consolidés. La plus-value latente sur ces titres représente un montant de 229 millions d'euros net d'impôt et de participation aux bénéfices.

L'ensemble des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro est classé en niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur de la norme IFRS 7, ces titres étant cotés sur un marché actif pour lesquels les cours sont aisément et régulièrement disponibles.

Par ailleurs, le niveau d'exposition sur la Hongrie est de l'ordre de 241 millions d'euros, principalement détenu par la filiale hongroise.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro à la juste valeur détenus en direct.

En millions d'euros	30.06.2015					
	Espagne	Grèce	Irlande	Italie	Portugal	Total
<b>Titres de dette souveraine à l'ouverture</b>	<b>3 261</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>8 907</b>	<b>284</b>	<b>12 477</b>
Variation de la plus ou moins value latente	(165)		(1)	(155)	2	(319)
Variation de périmètre						
Acquisitions	25			204	7	236
Cessions / Remboursements	(25)			(184)		(209)
Ecarts de conversion						
<b>Titres de dette souveraine à la clôture</b>	<b>3 096</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>8 772</b>	<b>293</b>	<b>12 185</b>

Les OPCVM consolidés détiennent à ce jour 344 millions d'euros de titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro, dont 11 millions d'euros de dette souveraine espagnole et 324 millions d'euros de dette souveraine italienne.

**NOTE 6.7.2 – TITRES DE DETTE NON SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO**

En millions d'euros	30.06.2015					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins valeurs latentes brutes	Plus ou moins valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	636		636	733	97	11
Grèce						
Irlande	18		18	20	2	1
Italie	720		720	769	49	10
Portugal	18		18	19	1	1
<b>Total</b>	<b>1 392</b>		<b>1 392</b>	<b>1 541</b>	<b>149</b>	<b>23</b>

En millions d'euros	31.12.2014					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins valeurs latentes brutes	Plus ou moins valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	644		644	758	114	13
Grèce						
Irlande	27		27	28	1	
Italie	721		721	793	72	21
Portugal	19		19	20	1	
<b>Total</b>	<b>1 411</b>		<b>1 411</b>	<b>1 599</b>	<b>188</b>	<b>34</b>

La valeur au bilan des investissements du groupe en obligations émises par des entreprises, banques, collectivités locales et organismes para-publics situés dans les pays périphériques de la zone euro (principalement Espagne et Italie) s'élève à 1 541 millions d'euros au 30 juin 2015. Ces titres présentent une plus-value latente nette d'impôt et de participation aux bénéfices de 23 millions d'euros.

L'exposition des titres de dette non souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition des OPCVM consolidés.

**NOTE 6.8 – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR**

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

La détermination du caractère actif ou pas d'un marché s'appuie notamment sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché ou le fait que les prix ne correspondent plus à des transactions suffisamment récentes.

en millions d'euros	30.06.2015				31.12.2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>								
Actions et autres placements à revenu variable	3 451	100	208	3 759	3 977	99	291	4 367
Obligations et autres placements à revenu fixe	55 882	613	416	56 911	56 708	603	259	57 570
Autres placements	74		1	75	42		1	43
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>59 407</b>	<b>713</b>	<b>625</b>	<b>60 745</b>	<b>60 727</b>	<b>702</b>	<b>551</b>	<b>61 980</b>
<b>Actifs de transaction</b>								
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading" ou en "held for trading"	356	7	557	920	312		489	801
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading" ou en "held for trading"	1 980	68	379	2 427	1 937	66	349	2 352
OPCVM de trésorerie classés en "trading" ou en "held for trading"	8 217	33		8 250	8 176	26		8 202
Autres placements								
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>10 553</b>	<b>108</b>	<b>936</b>	<b>11 597</b>	<b>10 425</b>	<b>92</b>	<b>838</b>	<b>11 355</b>
<b>Sous-total des placements financiers hors UC</b>	<b>69 960</b>	<b>821</b>	<b>1 561</b>	<b>72 342</b>	<b>71 152</b>	<b>794</b>	<b>1 389</b>	<b>73 335</b>
<b>Placements de contrats en UC</b>	<b>4 829</b>	<b>135</b>	<b>1 842</b>	<b>6 806</b>	<b>4 381</b>	<b>112</b>	<b>1 596</b>	<b>6 089</b>
<b>Instruments dérivés actifs et passifs</b>		<b>(627)</b>	<b>(1)</b>	<b>(628)</b>		<b>(689)</b>		<b>(689)</b>
<b>Total actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>74 789</b>	<b>329</b>	<b>3 402</b>	<b>78 520</b>	<b>75 533</b>	<b>217</b>	<b>2 985</b>	<b>78 735</b>

S'agissant des placements de contrats en UC, le risque est supporté par les assurés.

Les instruments dérivés figurant à l'actif s'élèvent à 201 millions d'euros et les instruments dérivés figurant au passif du bilan sont de 829 millions d'euros au 30 juin 2015. Ces instruments sont principalement classés en niveau 2.

Concernant les placements de niveau 3, il s'agit :

- pour les actions, principalement de parts de fonds de private equity et d'actions non cotées. Les parts de fonds de private equity sont évaluées sur la base des dernières valeurs liquidatives. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur plusieurs méthodes, telles que les techniques d'actualisation de cash flows ou la méthode de l'actif net retraité.
- pour les obligations, de titres valorisés à partir d'un modèle utilisant des données extrapolées ;
- pour les placements de contrats en UC classés en niveau 3, de produits structurés non cotés sur un marché actif dont la rémunération est indexée soit sur des indices, soit sur des paniers d'actions, soit sur des taux.

Au-delà des instruments financiers actifs et passifs décrits dans le tableau, le groupe a enregistré dans ses passifs techniques des contrats financiers en juste valeur sans participation discrétionnaire. Ceux-ci représentent un montant de 67 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 60 millions d'euros au 31 décembre 2014.

En millions d'euros	30.06.2015								Dérivés actifs et passifs
	Actifs disponibles à la vente			Actifs de transaction				Placements de contrats en UC	
	Actions	Obligations	Autres placements	Actions	Obligations	OPCVM de trésorerie	Autres placements		
<b>Montant en niveau 3 à l'ouverture</b>	<b>291</b>	<b>259</b>	<b>1</b>	<b>489</b>	<b>349</b>			<b>1 596</b>	<b>0</b>
Variation de la plus ou moins value latente reconnue en :									
- résultat				50	3			22	(1)
- gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(33)	9							
Transfert vers le niveau 3		46							
Transfert hors du niveau 3				(7)					
Reclassement en prêts et créances	(1)								
Variation de périmètre									
Acquisitions	6	102		70	48			281	
Cessions / Remboursements	(54)			(45)	(21)			(58)	
Ecarts de conversion	(1)							1	
<b>Montant en niveau 3 à la clôture</b>	<b>208</b>	<b>416</b>	<b>1</b>	<b>557</b>	<b>379</b>			<b>1 842</b>	<b>(1)</b>

**NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC**

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Titres à revenu variable et assimilés		5	5		4	4
Obligations	1 865	640	2 505	1 478	638	2 116
Parts d'OPCVM d'actions	3 813	73	3 886	3 551	71	3 622
Parts d'OPCVM obligataires et autres	144	103	246	99	74	174
Autres placements		58	58		67	67
<b>Sous-total placements financiers en UC</b>	<b>5 822</b>	<b>878</b>	<b>6 700</b>	<b>5 129</b>	<b>854</b>	<b>5 983</b>
Immobilier de placement en UC	106		106	106		106
<b>Sous-total immobilier de placement en UC</b>	<b>106</b>		<b>106</b>	<b>106</b>		<b>106</b>
<b>Total</b>	<b>5 928</b>	<b>878</b>	<b>6 806</b>	<b>5 235</b>	<b>854</b>	<b>6 089</b>

Les placements en unités de compte (UC) relèvent exclusivement de l'activité de l'assurance de la personne.

**NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES**

En millions d'euros	30.06.2015					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	87	(817)			87	(817)
Options	89	(8)	2		91	(8)
Contrats à terme de devises	23	(4)			23	(4)
Autres						
<b>Total</b>	<b>199</b>	<b>(829)</b>	<b>2</b>		<b>201</b>	<b>(829)</b>

En millions d'euros	31.12.2014					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	51	(798)			51	(798)
Options	69	(7)	2		71	(7)
Contrats à terme de devises		(7)				(7)
Autres						
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>(812)</b>	<b>2</b>		<b>122</b>	<b>(812)</b>

Au 30 juin 2015, le groupe a recours à différents instruments dérivés :

- Des contrats de swaps indexés à un taux variable visant à protéger le portefeuille obligataire contre une remontée des taux.
- Des instruments d'échange de flux en devises ou de flux indexés sur l'inflation. Cette stratégie revient économiquement à investir sur des obligations à taux fixe en euros.
- De couverture du risque devise
- D'exposition synthétique au risque de crédit d'émetteurs privés au travers de stratégies optionnelles.
- De couverture du risque Actions par des achats d'options sur indices.

Ces instruments dérivés ne sont pas documentés comme des opérations de couverture au sens de la norme IAS39. Conformément aux principes énoncés au 3.3, ils sont valorisés en juste valeur au bilan en contrepartie du résultat.

La prise en compte du risque de défaut de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, conformément à la norme IFRS 13, n'a pas d'impact significatif sur la juste valeur des instruments dérivés du fait du mécanisme de collatéralisation mis en place par le groupe.

**NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE**
**NOTE 9.1 – EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE**

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Caisse, banque centrale et CCP	33		33	18		18
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	368		368	134		134
Instruments dérivés de couverture	9		9	11		11
Actifs financiers disponibles à la vente	837		837	651		651
Prêts et créances sur les établissements de crédit	314		314	412		412
Prêts et créances sur la clientèle	1 886	(26)	1 860	1 703	(25)	1 678
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3		3	3		3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	679		679	733		733
Immeubles de placement						
<b>Total</b>	<b>4 129</b>	<b>(26)</b>	<b>4 104</b>	<b>3 664</b>	<b>(25)</b>	<b>3 639</b>

**NOTE 9.2 – RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE**

En millions d'euros	30.06.2015	31.12.2014
Banque centrale, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20	20
Instruments dérivés de couverture	15	18
Dettes envers les établissements de crédit	656	266
Dettes envers la clientèle	2 925	2 866
Dettes représentées par des titres	105	134
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
<b>Total</b>	<b>3 721</b>	<b>3 304</b>

La structure des emplois et des ressources des activités bancaires a été notablement modifiée par la conjonction de plusieurs éléments :

- Au cours du 1er semestre 2015, la progression des dépôts de la clientèle s'est poursuivie ce qui explique la hausse du poste « Dettes envers la clientèle ». Cette augmentation des ressources moins rapide que la progression des « Prêts et créances sur la clientèle » a permis de réduire le déséquilibre entre les ressources et les emplois à la clientèle.
- Parallèlement, le groupe a eu recours aux prêts TLTRO (Targeted longer-term refinancing operations) de la Banque Centrale Européenne, en raison de leurs taux bon marché d'où une hausse du poste « Dettes envers les établissements de crédit », et a donc investi sa trésorerie dans les actifs financiers disponibles à la vente et à la juste valeur par résultat.

**NOTE 10 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES**

En millions d'euros	30.06.2015		31.12.2014	
	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat
Bollington	1		1	
Günes Sigorta	6	(24)	27	2
CEGID	75	4	74	6
La Banque Postale IARD	75	(2)	78	(5)
STAR	91	5	85	3
GROUPAMA - AVIC Property Insurance Co.	77	5	64	(12)
HOLDCO	654	(32)	708	3
<b>Total</b>	<b>981</b>	<b>(45)</b>	<b>1 038</b>	<b>(2)</b>

Le groupe détient plusieurs participations dans les compagnies d'assurance suivantes :

- Günes Sigorta en Turquie dont l'activité principale est l'assurance non vie,
- La Banque Postale IARD en France sous forme d'un partenariat,
- STAR en Tunisie, leader du marché de l'assurance en Tunisie, détenue conjointement avec l'Etat tunisien.

De plus, Groupama AVIC Property Insurance Co est issu de la joint venture entre Groupama et le groupe AVIC. Cette société commercialise des produits d'assurance non vie en République Populaire de Chine.

HOLDCO est une holding détenue à 24,93% par Groupama, le reste étant détenu par la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle détient principalement des titres de la société d'investissement cotée Icade. Cette dernière est la première foncière de bureaux et de parc d'affaires en Ile de France, la première foncière de santé et un partenaire majeur des grandes métropoles françaises en matière de promotion immobilière.

Le groupe détient par ailleurs une participation dans le capital de CEGID, premier éditeur français de solutions de gestion.

**NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS**

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie</b>						
Provisions pour primes non acquises	18	28	45	11	31	42
Provisions pour sinistres à payer	571	162	733	634	171	806
Autres provisions techniques	330	1	331	288		288
<b>Total</b>	<b>919</b>	<b>190</b>	<b>1 110</b>	<b>933</b>	<b>203</b>	<b>1 136</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie</b>						
Provisions d'assurance vie	6 891	2	6 893	6 924	2	6 926
Provisions pour sinistres à payer	133	4	137	131	4	135
Provisions participations aux bénéfices	19		19	19		19
Autres provisions techniques						
<b>Total</b>	<b>7 043</b>	<b>6</b>	<b>7 049</b>	<b>7 074</b>	<b>6</b>	<b>7 080</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers</b>						
<b>Total</b>	<b>7 962</b>	<b>196</b>	<b>8 158</b>	<b>8 007</b>	<b>209</b>	<b>8 216</b>

**NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE**
**NOTE 12.1 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE**

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	4 106	37	4 143	4 722	15	4 737
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers		106	106		155	155
<b>Total</b>	<b>4 106</b>	<b>143</b>	<b>4 250</b>	<b>4 722</b>	<b>170</b>	<b>4 892</b>

Sur les principales entités, les taux de participation aux bénéfices différée, utilisés dans le cadre de la comptabilité reflet au 30 juin 2015 restent inchangés en France par rapport au 31 décembre 2014.

Pour rappel, le taux de participation aux bénéfices différée est déterminé entité par entité (sur la base des cantons réglementaires). Il s'appuie sur le taux réel de partage des produits financiers entre les assurés et les actionnaires et correspond à la moyenne des taux réels des 3 dernières années. Cette moyenne permet d'éviter d'intégrer dans le calcul des éléments atypiques non récurrents.

Au cas particulier de la France, une analyse prospective des taux de participation aux bénéfices a été réalisée sur la base des business plan à 3 ans, qui vient confirmer le taux retenu dans les comptes.

Les taux utilisés en France au 30 juin 2015 sont compris dans une fourchette entre 78,34 % et 90,35 % dont 90,35 % pour Groupama Gan Vie.

**NOTE 13 – IMPOTS DIFFERES**
**NOTE 13.1 – ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE**

En millions d'euros	30.06.2015	31.12.2014
<b>Impôts différés issus des décalages temporaires</b>		
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (nets de participation aux bénéfices différée)	(575)	(650)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(44)	(52)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(206)	(194)
Autres différences sur retraitements de consolidation	179	131
Frais d'acquisition non vie reportés	(59)	(51)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	489	486
Plus-values en sursis d'imposition	(3)	(4)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	148	127
Couverture de change	(8)	4
Autres différences temporaires fiscales	(42)	(15)
<b>Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires</b>	<b>(121)</b>	<b>(218)</b>
<b>Impôts différés sur stock de déficits ordinaires</b>	<b>16</b>	<b>30</b>
<b>Impôts différés enregistrés au bilan</b>	<b>(104)</b>	<b>(188)</b>
dont actif	366	268
dont passif	(471)	(456)

Les comptes combinés du groupe font ressortir au global un impôt différé passif de 104 millions d'euros. Cet impôt différé passif se décompose comme suit :

- Un impôt différé actif de 366 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 268 millions d'euros au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 98 millions d'euros.
- Un impôt différé passif de 471 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 456 millions d'euros au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 15 millions d'euros.

Les impôts différés actifs issus des déficits ordinaires s'établissent à 16 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 30 millions d'euros au 31 décembre 2014 soit une diminution de 14 millions d'euros. Les stocks d'impôts différés n'ont pas été corrigés de la contribution exceptionnelle de 10,7% qui s'applique aux résultats fiscaux pour les sociétés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros (Cf. loi de finance rectificative 2014). Cette correction aurait un impact non significatif.

Le montant des actifs nets d'impôts différés non constatés s'élève à 88 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 87 millions d'euros au 31 décembre 2014.

**NOTE 14 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE**
**NOTE 14.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015						31.12.2014	
	France			International			Total	Total
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette		
Primes acquises non émises	856		856	14		14	870	597
Assurés, intermédiaires et autres tiers	2 406	(18)	2 388	377	(70)	307	2 695	1 573
Comptes courants coassureurs et autres tiers	179	(1)	178	56	(28)	28	206	82
Comptes courants cédants et rétrocedants	553		553	16	(1)	14	567	234
<b>Total</b>	<b>3 993</b>	<b>(18)</b>	<b>3 975</b>	<b>463</b>	<b>(99)</b>	<b>364</b>	<b>4 339</b>	<b>2 487</b>

**NOTE 15 – AUTRES CREANCES**

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014
	Valeurs brutes	Provisions	Total	Total
Intérêts courus non échus	760		760	800
Personnel débiteur	11		11	10
Organismes sociaux	10		10	28
Débiteurs divers	1 395	(134)	1 261	1 262
Autres créances	325		325	277
<b>Total</b>	<b>2 500</b>	<b>(134)</b>	<b>2 367</b>	<b>2 376</b>

**NOTE 15.1 – AUTRES CREANCES – PAR ECHANCE**

En millions d'euros	30.06.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Intérêts courus non échus	760			760	800			800
Personnel débiteur	11			11	10			10
Organismes sociaux	10			10	28			28
Débiteurs divers	1 201	42	18	1 261	1 174	54	34	1 262
Autres créances	325			325	277			277
<b>Total</b>	<b>2 307</b>	<b>42</b>	<b>18</b>	<b>2 367</b>	<b>2 288</b>	<b>54</b>	<b>34</b>	<b>2 376</b>

**NOTE 15.2 – AUTRES CREANCES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Intérêts courus non échus	682	78	760	723	77	800
Personnel débiteur	10	1	11	9	1	10
Organismes sociaux	9		10	27		28
Débiteurs divers	1 172	90	1 261	1 211	51	1 262
Autres créances	297	28	325	253	23	277
<b>Total</b>	<b>2 169</b>	<b>198</b>	<b>2 367</b>	<b>2 223</b>	<b>153</b>	<b>2 376</b>

**NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**
**NOTE 16.1 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE PORTES A L'ACTIF DU BILAN**

En millions d'euros	30.06.2015	31.12.2014
France	1 278	1 004
International	207	461
<b>Total</b>	<b>1 485</b>	<b>1 465</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent principalement aux soldes des comptes bancaires des entités du groupe.

**NOTE 16.2 – TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN**

En millions d'euros	30.06.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	264			264	99			99
<b>Total</b>	<b>264</b>			<b>264</b>	<b>99</b>			<b>99</b>

En millions d'euros	30.06.2015			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	264		264	
<b>Total</b>	<b>264</b>		<b>264</b>	

## NOTE 17 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS NE CONFERANT PAS LE CONTROLE

### NOTE 17.1 – CONTRAINTES REGLEMENTAIRES LIEES AU CAPITAL DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu des articles R322-5 et R322-44 du Code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'Etat et constituées sous forme d'assurance mutuelles doivent avoir un fonds d'établissement au moins égal à 240 000 ou 400 000 euros selon les branches pratiquées. Pour les sociétés anonymes, le montant de capital minimum requis s'établit à 480 000 euros ou 800 000 euros en fonction des branches exercées.

En outre, afin de s'assurer de la solidité financière des entreprises d'assurance et garantir la protection des assurés, un dispositif prudentiel est édicté en France par l'article R 334-1 du code des assurances. Il oblige les compagnies d'assurance à respecter une marge de solvabilité minimum de manière permanente relative à ses activités (vie et non-vie). Cette obligation existe, selon des mécanismes analogues, également à l'international. L'ensemble de ce dispositif est renforcé à l'échelon des comptes consolidés par la mise en place d'une solvabilité dite « ajustée », en tenant compte, le cas échéant, des activités bancaires exercées par le groupe d'assurance, selon le référentiel comptable et réglementaire français.

### NOTE 17.2 – INCIDENCE DES OPERATIONS AVEC LES SOCIETAIRES

#### ➤ Variation des capitaux propres du groupe au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, Groupama SA a procédé à un remboursement partiel de son emprunt TSS, émis en 2007, pour un montant de 13 millions d'euros.

Suite à cette opération, les emprunts classés en capitaux propres se détaillent comme suit :

- d'un emprunt TSDI, émis en mai 2014, au taux d'intérêt fixe de 6,375% pour un nominal de 1 100 millions d'euros et
- d'un emprunt TSS, émis en 2007, au taux d'intérêt fixe de 6,298% pour un nominal restant de 416 millions d'euros.

#### ➤ Traitement comptable des titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres

Ces emprunts comportent des caractéristiques particulières, telles que :

- la durée illimitée de l'emprunt,
- la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire,
- une clause de majoration d'intérêt « step-up » intervenant après la dixième année de l'emprunt.

Compte tenu de leurs caractéristiques et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des instruments de capitaux propres et non comme des passifs financiers. Ils sont donc comptabilisés en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).

**NOTE 17.3 – RESERVES LIEES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES**

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.2015	31.12.2014
Plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	7 256	8 586
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance de la personne	6 283	7 445
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance dommage aux biens	973	1 141
Comptabilité reflet	(5 244)	(6 304)
Cash flow hedge et autres variations	(60)	(60)
Impôts différés	(580)	(586)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(4)	(5)
<b>Réserve de réévaluation - part du Groupe</b>	<b>1 367</b>	<b>1 630</b>

Le montant de l'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus-values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 4,13 %).

Le poste « cash flow hedge et autres variations » pour un montant de – 60 millions d'euros se décompose comme suit :

- 42 millions d'euros au titre de la réserve de réévaluation de cash flow hedge qui correspond à la part efficace des couvertures de flux de trésorerie mises en œuvre par le Groupe, qui sera comptabilisée en résultat lors de la sortie des sous-jacents couverts ;
- 18 millions d'euros de réserve de réévaluation de net investment hedge qui seront comptabilisés en résultat lors de la cession de la filiale étrangère.

En application de la norme IFRS 10, le libellé du poste "intérêts minoritaires" a été modifié en "intérêts ne conférant pas le contrôle".

**NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

En millions d'euros	30.06.2015						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	Total	
<b>Solde à l'ouverture</b>	409	131	540	40	51	91	631
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts							
Dotations de l'exercice	36	21	57	2	20	22	79
Reprises de l'exercice	(11)	(23)	(34)	(3)	(21)	(24)	(58)
Variation de change							
<b>Solde à la clôture</b>	434	129	563	39	50	89	652

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

En millions d'euros	31.12.2014						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	Total	
<b>Solde à l'ouverture</b>	352	164	516	44	44	88	604
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts							
Dotations de l'exercice	90	47	137	5	21	26	163
Reprises de l'exercice	(33)	(80)	(113)	(9)	(14)	(23)	(136)
Variation de change							
<b>Solde à la clôture</b>	409	131	540	40	51	91	631

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

**NOTE 19 – DETTES DE FINANCEMENT**
**NOTE 19.1 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR ECHEANCE**

En millions d'euros	30.06.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes subordonnées	41		750	791			791	791
dont passifs subordonnés des entreprises d'assurance.	41		750	791			791	791
dont passifs subordonnés des entreprises bancaires								
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	2	16	30	48	2	16	31	49
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>16</b>	<b>780</b>	<b>839</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>822</b>	<b>840</b>

**NOTE 19.2 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR DEVISE ET PAR TAUX**

En millions d'euros	30.06.2015			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées	791		791	
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	48		48	
<b>Total</b>	<b>839</b>		<b>839</b>	

Le poste « dettes subordonnées » correspond à l'émission de plusieurs emprunts obligataires :

- Un emprunt obligataire perpétuel de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) à taux fixe émis par Groupama SA en juillet 2005 dont le solde s'établit à 41 millions d'euros.
  - Cet emprunt est assorti d'une clause permettant à l'émetteur le remboursement par anticipation à partir de la dixième année.
  - Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 150%.

Au 30 juin 2015, la cotation de cette émission s'établit à 100,1% contre 99,5% au 31 décembre 2014. Cette cotation est issue d'une valorisation de contrepartie, la liquidité de ce titre étant extrêmement faible.

Groupama a procédé le 6 juillet 2015 au remboursement anticipé de ses titres subordonnés à durée indéterminée.

- Un emprunt obligataire de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis en octobre 2009 par Groupama SA pour un montant de 750 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- la durée de l'emprunt est établie sur 30 ans,
- une clause offre la possibilité à Groupama SA de pratiquer un remboursement anticipé à partir de la dixième année,
- une clause permet de différer le paiement des intérêts sur une échéance suivante, les intérêts différés restant dus aux porteurs de titres.
- Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

Au 30 juin 2015, la cotation de cette émission s'établit à 111,9% contre 111,5% au 31 décembre 2014.

Compte tenu des conditions propres à chacune des émissions et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des passifs financiers et non comme des instruments de capitaux propres. Ils sont donc comptabilisés dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » s'élève à 48 millions d'euros et correspond principalement à une dette de crédit-bail et divers emprunts.

**NOTE 20 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE**
**NOTE 20.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Provisions techniques brutes de réassurance</b>						
Provisions d'assurance vie	30 471	1 139	31 610	30 265	1 162	31 427
Provisions pour sinistres à payer	675	57	732	654	68	722
Provisions pour participation aux bénéfices	981	5	987	915	28	943
Autres provisions techniques	27	24	52	7	27	34
<b>Total Assurance vie</b>	<b>32 154</b>	<b>1 227</b>	<b>33 381</b>	<b>31 841</b>	<b>1 286</b>	<b>33 127</b>
Provisions pour primes non acquises	3 215	695	3 911	1 014	693	1 707
Provisions pour sinistres à payer	8 026	2 313	10 339	8 130	2 285	10 415
Autres provisions techniques	3 438	46	3 485	3 132	47	3 179
<b>Total Assurance non vie</b>	<b>14 680</b>	<b>3 055</b>	<b>17 735</b>	<b>12 276</b>	<b>3 025</b>	<b>15 302</b>
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	6 831	845	7 676	6 137	829	6 966
<b>Total</b>	<b>53 665</b>	<b>5 126</b>	<b>58 791</b>	<b>50 254</b>	<b>5 140</b>	<b>55 394</b>

Les passifs techniques des contrats d'assurance varient au 30 juin 2015 de +3 397 millions d'euros et concernent très majoritairement la France (+3 411 millions d'euros). Les provisions pour primes non acquises de l'assurance Non Vie représentent l'évolution la plus significative (+2 204 millions d'euros) en raison du quittance des primes de l'exercice au 1<sup>er</sup> janvier.

Les tests d'adéquation des passifs techniques au 30 juin 2015 se sont avérés satisfaisants et n'ont conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.

**NOTE 20.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE**
**NOTE 20.2.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
<b>Provisions techniques brutes de réassurance</b>						
Provisions d'assurance vie	30 471		30 471	30 265		30 265
Provisions pour sinistres à payer	675		675	654		654
Provisions pour participation aux bénéfices	981		981	915		915
Autres provisions techniques	27		27	7		7
<b>Total Assurance vie</b>	<b>32 154</b>		<b>32 154</b>	<b>31 841</b>		<b>31 841</b>
Provisions pour primes non acquises	800	2 415	3 215	140	874	1 014
Provisions pour sinistres à payer	897	7 129	8 026	904	7 226	8 130
Autres provisions techniques	2 654	784	3 438	2 564	568	3 132
<b>Total Assurance non vie</b>	<b>4 352</b>	<b>10 328</b>	<b>14 680</b>	<b>3 608</b>	<b>8 668</b>	<b>12 276</b>
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	6 831		6 831	6 137		6 137
<b>Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance</b>	<b>43 337</b>	<b>10 328</b>	<b>53 665</b>	<b>41 586</b>	<b>8 668</b>	<b>50 254</b>

**NOTE 20.2.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
<b>Provisions techniques brutes de réassurance</b>						
Provisions d'assurance vie	1 139		1 139	1 162		1 162
Provisions pour sinistres à payer	57		57	68		68
Provisions pour participation aux bénéfices	5		5	28		28
Autres provisions techniques	24		24	27		27
<b>Total Assurance vie</b>	<b>1 227</b>		<b>1 227</b>	<b>1 286</b>		<b>1 286</b>
Provisions pour primes non acquises	59	636	695	66	627	693
Provisions pour sinistres à payer	84	2 229	2 313	82	2 203	2 285
Autres provisions techniques	12	34	46	10	37	47
<b>Total Assurance non vie</b>	<b>156</b>	<b>2 899</b>	<b>3 055</b>	<b>158</b>	<b>2 867</b>	<b>3 025</b>
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	845		845	829		829
<b>Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance</b>	<b>2 227</b>	<b>2 899</b>	<b>5 126</b>	<b>2 273</b>	<b>2 867</b>	<b>5 140</b>

**NOTE 21 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS**

En millions d'euros	30.06.2015	31.12.2014
<b>Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire</b>		
Provisions techniques vie	16 393	17 121
Provisions des contrats en UC	88	86
Provisions pour sinistres à payer	75	78
Provisions pour participation aux bénéfices	13	38
Autres provisions techniques	5	1
<b>Total</b>	<b>16 573</b>	<b>17 325</b>
<b>Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire</b>		
Provision technique vie	7	7
Provisions des contrats en UC	67	60
Provisions pour sinistres à payer		
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>68</b>
<b>Total</b>	<b>16 647</b>	<b>17 392</b>

**NOTE 21.1 – PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS (HORS UC) PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions des contrats financiers vie	14 735	1 665	16 400	15 611	1 518	17 128
Provisions pour sinistres à payer	68	7	75	68	10	78
Provisions participation aux bénéfices	11	3	13	35	3	38
Autres provisions techniques	3	1	5	1		1
<b>Total</b>	<b>14 817</b>	<b>1 676</b>	<b>16 493</b>	<b>15 715</b>	<b>1 530</b>	<b>17 246</b>

**NOTE 22 – AUTRES DETTES**
**NOTE 22.1 – AUTRES DETTES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Personnel créiteur	286	7	293	296	8	304
Organismes sociaux	238	8	245	225	7	233
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	3 973	6	3 979	4 188	6	4 194
Créditeurs divers	640	61	701	696	55	751
Autres dettes	333	43	376	370	36	406
<b>Total</b>	<b>5 470</b>	<b>125</b>	<b>5 595</b>	<b>5 776</b>	<b>111</b>	<b>5 888</b>

Le poste "autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus" représente 3 979 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 4 194 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit une diminution de 215 millions d'euros. La baisse provient essentiellement de la dette issue de la mise en pension des titres obligataires, qui s'élève à 3 893 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 4 096 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit une baisse de 203 millions d'euros, issue principalement de Groupama Gan Vie.

**NOTE 22.2 – AUTRES DETTES – PAR ECHEANCE**

En millions d'euros	30.06.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Personnel créiteur	276		17	293	287	1	16	304
Organismes sociaux	245			245	232	1		233
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	3 929	14	36	3 979	4 119	13	61	4 194
Créditeurs divers	699	1	1	701	748	2	1	751
Autres dettes	376			376	406			406
<b>Total</b>	<b>5 526</b>	<b>15</b>	<b>54</b>	<b>5 595</b>	<b>5 792</b>	<b>17</b>	<b>79</b>	<b>5 888</b>

**NOTE 23 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES**
**NOTE 23.1 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE**

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Epargne retraite individuelle	890	359	1 249	970	276	1 246
Prévoyance individuelle	453	62	515	444	61	505
Santé individuelle	1 149	36	1 185	1 176	33	1 209
Autres	98		98	102		102
<b>Assurance de la personne individuelle</b>	<b>2 590</b>	<b>457</b>	<b>3 047</b>	<b>2 692</b>	<b>370</b>	<b>3 062</b>
Epargne retraite collective	85	22	107	89	21	110
Prévoyance collective	265	34	299	278	29	307
Santé collective	299	17	316	270	13	283
Autres	160		160	146		146
<b>Assurance de la personne collective</b>	<b>810</b>	<b>73</b>	<b>882</b>	<b>783</b>	<b>63</b>	<b>846</b>
<b>Assurance de la personne</b>	<b>3 400</b>	<b>530</b>	<b>3 929</b>	<b>3 475</b>	<b>433</b>	<b>3 908</b>
Automobile	1 164	579	1 743	1 181	586	1 767
Autres véhicules	82		82	88		88
Habitation	787	100	887	775	98	873
Dommages aux biens des particuliers et professionnels	300	7	307	282	6	288
Construction	152		152	157		157
<b>Particuliers et professionnels</b>	<b>2 485</b>	<b>686</b>	<b>3 171</b>	<b>2 483</b>	<b>690</b>	<b>3 173</b>
Flottes	350	12	362	338	9	347
Dommages aux biens entreprises et collectivités	367	93	460	362	91	453
<b>Entreprises et collectivités</b>	<b>717</b>	<b>105</b>	<b>822</b>	<b>700</b>	<b>100</b>	<b>800</b>
Risques agricoles	461	133	594	464	95	559
Risques climatiques	136		136	153		153
TMA	261		261	248		248
<b>Métiers agricoles</b>	<b>858</b>	<b>133</b>	<b>991</b>	<b>865</b>	<b>95</b>	<b>960</b>
Autres métiers	182	41	223	168	38	206
<b>Assurance de biens et responsabilité</b>	<b>4 241</b>	<b>965</b>	<b>5 207</b>	<b>4 216</b>	<b>923</b>	<b>5 139</b>
<b>Total Assurance</b>	<b>7 641</b>	<b>1 495</b>	<b>9 135</b>	<b>7 691</b>	<b>1 356</b>	<b>9 047</b>

**NOTE 23.2 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES PAR ACTIVITE**

En millions d'euros	30.06.2015					30.06.2014				
	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %
France	3 400	4 241	140	7 781	84%	3 475	4 216	138	7 829	85%
Europe du Sud	432	788		1 220	13%	328	762		1 091	12%
PECO	98	176		275	3%	104	161		266	3%
<b>Total</b>	<b>3 930</b>	<b>5 206</b>	<b>140</b>	<b>9 276</b>	<b>100%</b>	<b>3 908</b>	<b>5 139</b>	<b>138</b>	<b>9 186</b>	<b>100%</b>

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France ;
- Europe du Sud : Portugal, Italie, Grèce et Turquie ;
- Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie et Roumanie.

**NOTE 23.3 – ANALYSE DES ELEMENTS BANCAIRES CONTRIBUTANT AU CHIFFRE D’AFFAIRES**

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	Groupama Banque	Autres sociétés	Total	Groupama Banque	Autres sociétés	Total
Intérêts et produits assimilés	26		26	28		28
Commissions (produits)	30	63	92	31	61	92
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	18		18	16		16
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	2	1	2	(1)		0
Produits des autres activités	1	1	1		1	1
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>64</b>	<b>140</b>	<b>75</b>	<b>63</b>	<b>138</b>

Le chiffre d'affaires bancaire retenu dans les comptes combinés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.

**NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION**
**NOTE 24.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	939	123	1 062	1 043	123	1 166
Gains sur les opérations de change	135	6	141	18	5	23
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	65	2	67	57	2	59
Revenus des immeubles	64		64	65		66
Autres produits des placements						
<b>Revenus des placements</b>	<b>1 204</b>	<b>131</b>	<b>1 334</b>	<b>1 183</b>	<b>130</b>	<b>1 313</b>
Intérêts reçus des réassureurs	1		0	(1)		(1)
Pertes sur les opérations de change	(63)	(5)	(68)	(26)	(5)	(32)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(134)	(12)	(146)	(106)	(9)	(115)
Amortissements et provisions sur immeubles	(26)	(2)	(28)	(27)	(1)	(28)
Charges de gestion	(178)	(6)	(184)	(175)	(5)	(180)
<b>Charges des placements</b>	<b>(400)</b>	<b>(25)</b>	<b>(426)</b>	<b>(336)</b>	<b>(21)</b>	<b>(357)</b>
Détenus à des fins de transaction	(73)	1	(71)	75	3	78
Disponibles à la vente	556	26	582	231	30	261
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	(24)	3	(22)	1	3	4
<b>Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</b>	<b>459</b>	<b>30</b>	<b>489</b>	<b>306</b>	<b>36</b>	<b>343</b>
Détenus à des fins de transaction	38	1	38	27	10	37
Dérivés	89		89	(194)		(193)
Ajustements ACAV	300	8	308	327	17	345
<b>Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>427</b>	<b>8</b>	<b>435</b>	<b>160</b>	<b>28</b>	<b>188</b>
Disponibles à la vente			(1)	(4)	(5)	(9)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts				4		4
<b>Variation des dépréciations sur instruments financiers</b>	<b>(1)</b>		<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(5)</b>	<b>(5)</b>
<b>Total</b>	<b>1 688</b>	<b>144</b>	<b>1 832</b>	<b>1 313</b>	<b>168</b>	<b>1 482</b>

**NOTE 24.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)**

En millions d'euros	30.06.2015					30.06.2014 Proforma				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	37	(21)		(1)	15	37	4			41
Actions	45	417	2	(2)	462	73	192		(9)	256
Obligations	803	22	6		831	817	16	28		861
OPCVM actions	28	52	63	1	144	43	125	37	(1)	204
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(1)			(1)		4			4
Autres OPCVM de trésorerie		2			2		6	1		7
OPCVM à revenu fixe	38	20	6		64	50	15	39		104
Dérivés		(5)	89		84		(13)	(194)		(207)
Autres produits des placements	210	3	(38)		175	150	(5)	(68)	4	81
<b>Produits des placements</b>	<b>1 161</b>	<b>489</b>	<b>128</b>	<b>(2)</b>	<b>1 776</b>	<b>1 170</b>	<b>344</b>	<b>(157)</b>	<b>(6)</b>	<b>1 351</b>
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(172)				(172)	(170)				(170)
Autres charges des placements	(80)				(80)	(44)				(44)
<b>Charges des placements</b>	<b>(252)</b>				<b>(252)</b>	<b>(214)</b>				<b>(214)</b>
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>909</b>	<b>489</b>	<b>128</b>	<b>(2)</b>	<b>1 524</b>	<b>956</b>	<b>344</b>	<b>(157)</b>	<b>(6)</b>	<b>1 137</b>
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			515		515			351		351
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(207)		(207)			(6)		(6)
<b>Total Produits des placements nets de charges de gestion</b>	<b>909</b>	<b>489</b>	<b>436</b>	<b>(2)</b>	<b>1 832</b>	<b>956</b>	<b>344</b>	<b>188</b>	<b>(6)</b>	<b>1 482</b>

(\*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

En 2014, les comptes de dotations et reprises de provisions sur valeurs mobilières ont fait l'objet d'une ventilation par nature d'actifs (actions, obligations, OPCVM actions, OPCVM à revenu fixe...) contrairement aux arrêtés antérieurs. A ce titre l'information proforma est présentée.

Les produits des placements nets de charges de gestion augmentent de 350 millions d'euros par rapport au 30 juin 2014.

Cette variation s'explique essentiellement par :

- La diminution des revenus et charges de 47 millions d'euros dont 43 millions d'euros sur les actions et OPCVM actions, 26 millions d'euros sur les obligations et OPCVM obligations et une augmentation nette de 22 millions d'euros sur les autres produits et charges.
- L'augmentation nette des plus-values réalisées nettes de reprises de dépréciation pour 145 millions d'euros dont 152 millions d'euros sur les actions et OPCVM actions.
- L'augmentation de la variation de juste valeur de 248 millions d'euros dont une variation positive de juste valeur des dérivés de 283 millions d'euros et une variation négative de 37 millions d'euros de juste valeur des contrats UC.
- La diminution de la charge des dotations aux provisions pour dépréciation de 4 millions d'euros.

**NOTE 24.2.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)-FRANCE**

En millions d'euros	30.06.2015					30.06.2014 Proforma				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	38	(24)			14	38	1			39
Actions	44	414	1	(1)	458	72	190		(4)	258
Obligations	702	1	5		708	713	(7)	25		731
OPCVM actions	24	50	62		136	42	119	29	(1)	189
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(1)			(1)		4			4
Autres OPCVM de trésorerie		2			2		6	1		7
OPCVM obligations	35	20	6		61	44	15	39		98
Dérivés		(5)	89		84		(13)	(194)		(207)
Autres produits des placements	201	2	(36)		167	141	(7)	(68)	4	70
<b>Produits des placements</b>	<b>1 044</b>	<b>459</b>	<b>127</b>	<b>(1)</b>	<b>1 629</b>	<b>1 050</b>	<b>308</b>	<b>(168)</b>	<b>(1)</b>	<b>1 189</b>
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(168)				(168)	(165)				(165)
Autres charges des placements	(73)				(73)	(38)				(38)
<b>Charges des placements</b>	<b>(241)</b>				<b>(241)</b>	<b>(203)</b>				<b>(203)</b>
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>803</b>	<b>459</b>	<b>127</b>	<b>(1)</b>	<b>1 388</b>	<b>847</b>	<b>308</b>	<b>(168)</b>	<b>(1)</b>	<b>986</b>
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			499		499			331		331
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(199)		(199)			(3)		(3)
<b>Total Produits des placements nets de charges de gestion</b>	<b>803</b>	<b>459</b>	<b>427</b>	<b>(1)</b>	<b>1 688</b>	<b>847</b>	<b>308</b>	<b>160</b>	<b>(1)</b>	<b>1 314</b>

(\*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

**NOTE 24.2.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)-INTERNATIONAL**

En millions d'euros	30.06.2015					30.06.2014 Proforma				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	(1)	3		(1)	1	(1)	3			2
Actions	1	3	1	(1)	4	1	2		(5)	(2)
Obligations	101	21	1		123	104	23	3		130
OPCVM actions	4	2	1	1	8	1	6	8		15
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension										
Autres OPCVM de trésorerie										
OPCVM obligations	3				3	6				6
Dérivés										
Autres produits des placements	9	1	(2)		8	9	2			11
<b>Produits des placements</b>	<b>117</b>	<b>30</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>147</b>	<b>120</b>	<b>36</b>	<b>11</b>	<b>(5)</b>	<b>162</b>
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(4)				(4)	(5)				(5)
Autres charges des placements	(7)				(7)	(6)				(6)
<b>Charges des placements</b>	<b>(11)</b>				<b>(11)</b>	<b>(11)</b>				<b>(11)</b>
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>106</b>	<b>30</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>136</b>	<b>109</b>	<b>36</b>	<b>11</b>	<b>(5)</b>	<b>151</b>
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			16		16			20		20
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(8)		(8)			(3)		(3)
<b>Total Produits des placements nets de charges de gestion</b>	<b>106</b>	<b>30</b>	<b>9</b>	<b>(1)</b>	<b>144</b>	<b>109</b>	<b>36</b>	<b>28</b>	<b>(5)</b>	<b>168</b>

(\*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

**NOTE 25 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS**
**NOTE 25.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Sinistres</b>						
Payés aux assurés	(4 770)	(943)	(5 713)	(5 055)	(860)	(5 915)
<b>Variation dans les provisions techniques</b>						
Provisions pour sinistres à payer	98	(17)	81	157	(55)	102
Provisions mathématiques	1 020	(76)	944	1 182	(21)	1 161
Provisions en UC	(465)	(24)	(489)	(595)	(28)	(623)
Participation aux bénéfices	(1 073)	(52)	(1 125)	(765)	(64)	(829)
Autres provisions techniques	(301)	2	(300)	(155)	(1)	(156)
<b>Total</b>	<b>(5 490)</b>	<b>(1 111)</b>	<b>(6 601)</b>	<b>(5 231)</b>	<b>(1 029)</b>	<b>(6 260)</b>

**NOTE 26 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE**
**NOTE 26.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Frais d'acquisition et d'administration	100	15	114	43	11	54
Charges des sinistres	313	19	331	321	41	362
Variation des provisions techniques	11	1	11	23	(4)	19
Participation aux résultats	(143)	1	(143)	(149)	1	(148)
Variation de la provision pour égalisation						
<b>Produits sur cession en réassurance</b>	<b>280</b>	<b>35</b>	<b>314</b>	<b>238</b>	<b>49</b>	<b>287</b>
Primes cédées	(398)	(132)	(530)	(406)	(94)	(500)
Variation de primes non acquises	6	35	41	7	24	32
<b>Charges sur cession en réassurance</b>	<b>(392)</b>	<b>(97)</b>	<b>(489)</b>	<b>(399)</b>	<b>(70)</b>	<b>(468)</b>
<b>Total</b>	<b>(112)</b>	<b>(63)</b>	<b>(175)</b>	<b>(161)</b>	<b>(20)</b>	<b>(181)</b>

**NOTE 27 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS**
**NOTE 27.1 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Produits opérationnels non courants	13		13	39	2	41
Charges opérationnelles non courantes	(27)	(10)	(38)	(57)	(11)	(68)
<b>Total</b>	<b>(14)</b>	<b>(10)</b>	<b>(25)</b>	<b>(18)</b>	<b>(9)</b>	<b>(27)</b>

Une sanction de 3 millions d'euros a été prononcée fin juin 2015 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution à l'encontre de Groupama Gan Vie pour sa gestion des contrats d'assurance vie en déshérence.

**NOTE 28 – CHARGES DE FINANCEMENT**

<b>En millions d'euros</b>	<b>30.06.2015</b>	<b>30.06.2014</b>
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes	(31)	(48)
Produits et charges d'intérêts - Autres		
<b>Total charges de financement</b>	<b>(31)</b>	<b>(48)</b>

La diminution des charges de financement pour 17 millions d'euros provient principalement de l'opération d'échange des dettes subordonnées, ainsi que du remboursement fin 2014 de la facilité de crédit.

**NOTE 29 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT**
**NOTE 29.1 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Impôt courant	(18)	(13)	(31)	(20)	(36)	(57)
Impôt différé	85	(4)	81	(2)	19	17
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>(17)</b>	<b>50</b>	<b>(22)</b>	<b>(17)</b>	<b>(39)</b>

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2010. L'ensemble des redressements acceptés a été provisionné en 2010. En revanche, des redressements portant notamment sur le niveau jugé excessif par l'administration fiscale des provisions techniques en dommages aux biens et responsabilité ainsi que sur le risque de dépendance n'ont pas fait l'objet de provision. Le groupe considère en effet que les motifs de redressement sont fortement contestables et dispose d'arguments techniques dans le cadre d'un processus contentieux.

**NOTE 29.2 – RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE**

En millions d'euros	30.06.2015	30.06.2014
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(74)</b>	<b>(62)</b>
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	(16)	(24)
Impact des différences de taux d'imposition	141	46
Crédit d'impôts et diverses imputations		
Imputations des déficits antérieurs		
Déficits de l'exercice non activés		
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	(2)	
Autres différences	1	
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>50</b>	<b>(39)</b>

L'impôt sur le résultat est un produit global (impôt différé plus impôt social) de 50 millions d'euros au 30 juin 2015 contre une charge de 39 millions d'euros au 30 juin 2014.

La variation entre les deux années s'explique principalement par l'évolution du poste « impact des différences de taux » ainsi que par celle des « charges et produits non déductibles ou non imposables ».

Cette diminution intègre la charge d'impôt courant due au titre du périmètre d'intégration fiscale de 1 million d'euros au 30 juin 2015 contre une charge de 17 millions d'euros au 30 juin 2014.

Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En millions d'euros	30.06.2015		30.06.2014	
	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique
France	196	34,43%	110	34,43%
Bulgarie		10,00%	1	10,00%
Chine	5	25,00%	1	25,00%
Grèce	1	26,00%	1	26,00%
Hongrie	9	19,00%	9	19,00%
Italie	35	34,32%	45	33,72%
Portugal	2	22,50%		24,50%
Roumanie	3	16,00%	2	16,00%
Royaume-Uni	6	20,25%	4	21,50%
Slovaquie			(1)	19,00%
Tunisie	5	30,00%	2	30,00%
Turquie	(46)	20,00%	7	20,00%
<b>Total</b>	<b>216</b>		<b>180</b>	

Le taux théorique d'impôt applicable en France demeure à 34,43% et n'a pas été corrigé de la contribution exceptionnelle de 10,7% qui s'applique aux résultats fiscaux des exercices 2013 à 2015 pour les sociétés qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

## AUTRES INFORMATIONS

### NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

#### NOTE 30.1 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITE BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2015	31.12.2014
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus	565	554
Engagements sur titres à recevoir	8	
<b>Total engagements reçus au titre de l'activité bancaire</b>	<b>574</b>	<b>554</b>
Engagements reçus sur opérations en devise	7	
Autres engagements reçus		
<b>Total des autres engagements reçus au titre de l'activité bancaire</b>	<b>7</b>	
Engagements de financement donnés	203	481
Engagements de garantie donnés	19	20
Engagements sur titres à livrer	3	
<b>Total engagements donnés au titre de l'activité bancaire</b>	<b>226</b>	<b>501</b>
Engagements donnés sur opérations en devises	7	
Engagements donnés sur opérations sur instruments financiers	4	4
<b>Total des autres engagements donnés au titre de l'activité bancaire</b>	<b>11</b>	<b>4</b>
Autres engagements donnés	1 503	916
<b>Total des autres engagements donnés</b>	<b>1 503</b>	<b>916</b>

Les engagements reçus hors bilan de l'activité bancaire s'élèvent à 574 millions d'euros.

Les engagements donnés s'élèvent à 226 millions d'euros et concernent plus particulièrement les engagements sur la clientèle.

D'autres engagements ont été donnés pour 1 503 millions d'euros représentant le montant des titres éligibles affectés en garantie pour un éventuel tirage des actifs, dans le cadre du refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne. Ce montant était de 916 millions d'euros au 31 décembre 2014.

**NOTE 30.2 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITES ASSURANCE ET REASSURANCE**

En millions d'euros	30.06.2015	31.12.2014
Avals, cautions et garanties reçus	87	90
Autres engagements reçus	1 390	785
<b>Total engagements reçus hors réassurance</b>	<b>1 477</b>	<b>875</b>
<b>Engagements reçus au titre de la réassurance</b>	<b>431</b>	<b>453</b>
Avals, cautions et garanties donnés	351	332
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	563	497
Autres engagements donnés	1 341	64
<b>Total engagements donnés hors réassurance</b>	<b>2 254</b>	<b>893</b>
<b>Engagements donnés au titre de la réassurance</b>	<b>3 380</b>	<b>3 328</b>
<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		
<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		

Les **avals, cautions et garanties reçus** s'élèvent à 87 millions d'euros.

Les **autres engagements reçus hors réassurance** pour 1 390 millions d'euros sont principalement constitués des éléments suivants :

- La ligne de crédit mise en place en décembre 2014 pour un montant de 750 millions d'euros et non utilisée au 30 juin 2015.
- En outre, le groupe a prêté des titres obligataires en échange d'un collatéral composé d'actions. Cette opération se traduit par 511 millions d'euros d'actions reçues en garantie.
- Les titres reçus en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les plus-values latentes sur les instruments dérivés sont comptabilisés également en engagements hors bilan. Cela se traduit dans les comptes par 35 millions d'euros de titres reçus en garantie.
- Des promesses de ventes d'immeubles par lot de la filiale Groupama Gan Vie pour 61 millions d'euros.

Les **avals, cautions et garanties donnés** s'élèvent à 351 millions d'euros et se composent principalement des opérations suivantes :

- garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Insurance pour 163 millions d'euros,
- garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Gan Eurocourtage pour 46 millions d'euros,
- garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Seguros pour 81 millions d'euros.

**Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus**

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus sont constitués dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 563 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement perçus.

## Les autres engagements donnés

Les autres engagements donnés s'élèvent à 1 341 millions d'euros. Ils sont principalement constitués des éléments suivants :

- Le groupe a prêté des titres obligataires en échange d'un collatéral composé d'actions. Cette opération se traduit par 450 millions d'euros d'obligations prêtées.
- Les titres donnés en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les moins-values latentes sur les instruments dérivés sont également comptabilisés en autres engagements hors bilan. Cela se traduit dans les comptes par 758 millions d'euros de titres donnés en garantie.
- Les engagements sur loyers de crédit-bail et des promesses de ventes principalement de la filiale Groupama Gan Vie s'élèvent à près de 93 millions d'euros.

## Les engagements non valorisés

### Clauses « Trigger » :

#### Groupama SA :

Dans le cadre des émissions de titres subordonnés (TSR et TSDI), Groupama SA bénéficie de clauses dites « trigger » :

Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSR d'octobre 2009 de 750 millions d'euros dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

Concernant le TSDI émis en 2005 dont le solde s'élève à 41 millions d'euros suite à l'opération d'échange intervenue en mai 2014, Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSDI dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 150%.

Le groupe n'a pas utilisé cette faculté.

Le déclenchement du « trigger » s'apprécie à la date d'arrêté précédant la date anniversaire (date de détachement du coupon).

### **NOTE 31 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE**

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

#### **Entrée de périmètre**

Un OPCVM est entré dans le périmètre.

#### **Sortie de périmètre**

Une société immobilière est sortie du périmètre de consolidation à la suite de son absorption par Gan Foncier.

3 OPCVM sont sortis du périmètre de consolidation.

#### **Transfert d'activité**

Néant.

	Secteur d'activité	Pays	30.06.2015			31.12.2014		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GROUPAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA OC	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
MISSO	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CAISSE des producteurs de tabac	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA OC	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GIÉ GROUPAMA Supports et Services	GIÉ	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA S.A.	Holding	France	99,95	99,95	IG	99,95	99,95	IG
GROUPAMA HOLDING	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA HOLDING 2	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GAN VIE	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,99	99,94	IG	99,99	99,94	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	49,98	IG	50,00	49,98	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GAN ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GAN OUTRE MER	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
LA BANQUE POSTALE IARD	Assurance	France	35,00	34,98	MEE	35,00	34,98	MEE
AMALINE ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
CEGID	Assurance	France	26,89	26,88	MEE	26,89	26,88	MEE
GROUPAMA SEGUROS de Vida Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GUNES SIGORTA	Assurance	Turquie	36,00	35,98	MEE	36,00	35,98	MEE
GROUPAMA SIGORTA	Assurance	Turquie	98,99	98,94	IG	98,99	98,94	IG
GROUPAMA SIGORTA EMEKLILIK	Assurance	Turquie	100,00	99,51	IG	100,00	99,51	IG
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	34,98	MEE	35,00	34,98	MEE
GROUPAMA ZASTRAHOVANE NON LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA JIVOTOZASTRAHOVANE LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphalistiche	Assurance	Grèce	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA AVIC PROPERTY INSURANCES CO	Assurance	Chine	50,00	49,98	MEE	50,00	49,98	MEE
GUK BROKING SERVICES	Holding	Royaume-Uni	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
CAROLE NASH	Courtage	Royaume-Uni	90,00	89,96	IG	90,00	89,96	IG
BOLLINGTON LIMITED	Courtage	Royaume-Uni	49,00	48,98	MEE	49,00	48,98	MEE
MASTERCOVER Insurance Services Limited	Courtage	Royaume-Uni	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG

A : Agrégation    IG : Intégration globale    MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	30.06.2015			31.12.2014		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
COMPCAR LIMITED	Courtage	Royaume-Uni	49,00	48,98	MEE	49,00	48,98	MEE
GROUPAMA ASSICURAZIONI	Assurance	Italie	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA SEGUROS Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA BANQUE	Banque	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gestion d'actif	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Gestion d'actif	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
HOLDCO	Immobilier	France	24,93	24,92	MEE	24,93	24,92	MEE
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	99,97	99,93	IG	99,97	99,93	IG
SCI DEFENSE ASTORG	Immobilier	France	100,00	99,93	IG	100,00	99,93	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
79 CHAMPS ELYSÉES	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,96	IG
RENNES VAUGIRARD	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,96	IG
OPCI OFI GB2	OPCVM	France	100,00	99,93	IG	100,00	99,93	IG
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
VICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
1 BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
SCI TOUR GAN	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
16 MESSINE	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
40 RENÉ BOULANGER	Immobilier	France				100,00	98,87	IG
9 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
97 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
44 THEATRE	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	99,93	IG	100,00	99,93	IG
5/7 PERCIER (SASU)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GAN INVESTISSEMENT FONCIER	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
LES FRERES LUMIERE	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
150 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
DOMAINE DE NALYS	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
99 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
3 ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
CHAMALIERES EUROPE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
102 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
PARIS FALGUIERE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	50,00	49,99	MEE	50,00	49,99	MEE
12 VICTOIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	74,10	74,07	MEE	74,10	74,07	MEE
SCIMA GFA	Immobilier	France	100,00	99,98	IG	100,00	99,98	IG
38 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
SCI CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SA SIRAM	Immobilier	France	90,07	90,07	IG	90,07	90,07	IG
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
ASTORG STRUCTUR GAD D	OPCVM	France	99,99	99,95	IG	99,99	99,94	IG
ASTORG CTT C	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA AAEXA D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG EURO SPREAD D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 6 FCP	OPCVM	France				100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 13 FCP	OPCVM	France				100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG

Agrégation      IG : Intégration globale      MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	30.06.2015			31.12.2014		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GROUPAMA CONVERTIBLES I D	OPCVM	France	99,63	99,59	IG	99,59	99,55	IG
GROUPAMA ENTREPRISES IC C	OPCVM	France	35,31	35,30	MEE	33,94	33,93	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO I C	OPCVM	France	80,35	80,32	IG	90,22	90,19	IG
GROUPAMA CREDIT EURO I D	OPCVM	France	59,09	59,06	IG	60,35	60,32	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE I C	OPCVM	France	86,84	86,80	IG	86,63	86,59	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 22 FCP	OPCVM	France	99,88	99,83	IG	99,88	99,83	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 24 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG STRUCTUR LIFE D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG TAUX VARIABLE D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA EONIA I C	OPCVM	France	29,75	29,74	MEE	42,95	42,93	MEE
GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE	OPCVM	France	92,04	92,00	IG	92,04	92,00	IG
ASTORG PENSION D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG CASH MT D	OPCVM	France	99,14	99,10	IG	99,54	99,49	IG
ASTORG CASH G D	OPCVM	France				98,74	98,69	IG
GROUPAMA CREDIT EURO G D	OPCVM	France	44,37	44,35	MEE	44,37	44,35	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO LT G D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG THESSALONIQUE 1 D	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG THESSALONIQUE 2 D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG THESSALONIQUE 3 D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG THESSALONIQUE 4 D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG THESSALONIQUE 5 D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG MONETAIRE C	OPCVM	France	98,96	98,91	IG	99,16	99,11	IG
ASTORG DIV MONDE D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS GD D	OPCVM	France	100,00	99,96	IG			

A : Agrégation      IG : Intégration globale      MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne "revenus des immeubles".